

Approuvé par délibération
du Conseil Municipal
du 15 octobre 2010
Le Maire

Approuvé par
arrêté préfectoral
du 16 novembre 2010
Le Préfet

CARTE COMMUNALE

Rapport de Présentation

■ Commune de FAUCOMPIERRE

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA COMMUNE	p.1
HISTORIQUE	p.2
A. ANALYSE	p.3
I. <u>ETAT DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT</u>	
I.1. Le site	p.3
a. Accès	p.3
b. Le relief	p.4
c. Hydrographie	p.5
d. Géologie et pédologie	p.6
e. Climat	p.7
I.2. Le paysage	p.8
a. L'approche structurelle	p.8
b. L'approche visuelle	p.10
I.3. L'environnement naturel	p.11
I.4. L'environnement bâti	p.16
I.5. Les réseaux	p.20
a. Assainissement	p.20
b. Eau potable	p.20
c. Défense incendie	p.20
d. Réseau routier	p.20
II. <u>LA DEMOGRAPHIE</u>	p.21
II.1. Population	p.21
II.2. Ménages	p.23
II.3. Structure par âge de la population	p.24
II.4. Population active	p.25
III. <u>LE LOGEMENT</u>	p.26
III.1. Les stocks	p.26
III.2. Les flux	p.29
IV. <u>LES ACTIVITES</u>	p.30
IV.1. L'activité agricole	p.30
IV.2. Autres activités	p.32
V. <u>LES EQUIPEMENTS</u>	p.33

B. PERSPECTIVES D'EVOLUTION	p.34
------------------------------------	-------------

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| I. Démographie | p.34 |
| II. Logements | p.34 |
| III. Activités | p.34 |
| IV. Objectifs de la commune | p.35 |

C. DISPOSITIONS D'AMENAGEMENT RETENUES	p.36
---	-------------

D. COMPATIBILITE DE LA CARTE COMMUNALE	p.43
---	-------------

- | | |
|--|-------------|
| I. Compatibilité avec les autres documents territoriaux | p.43 |
| II. Respect des servitudes d'utilité publique | p.44 |

E. INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE	p.46
--	-------------

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| I. L'environnement naturel | p.46 |
| II. L'environnement bâti | p.46 |

Présentation de la commune

La commune de Faucompierre est localisée dans la partie Est du département des Vosges. Plus précisément, elle est située à 20 kilomètres à l'Est d'Epinal, à 15 kilomètres au Nord de Remiremont et à 20 kilomètres au Nord-Ouest de Gérardmer.

La superficie de son territoire est de 245 hectares, dont 45% sont couverts de forêts, soit 110 hectares.

Aucune opération de remembrement n'a été menée sur le territoire communal.

La commune de Faucompierre dépend du canton de Remiremont et de l'arrondissement d'Epinal.

Elle est adhérente à deux structures intercommunales qui sont les suivantes :

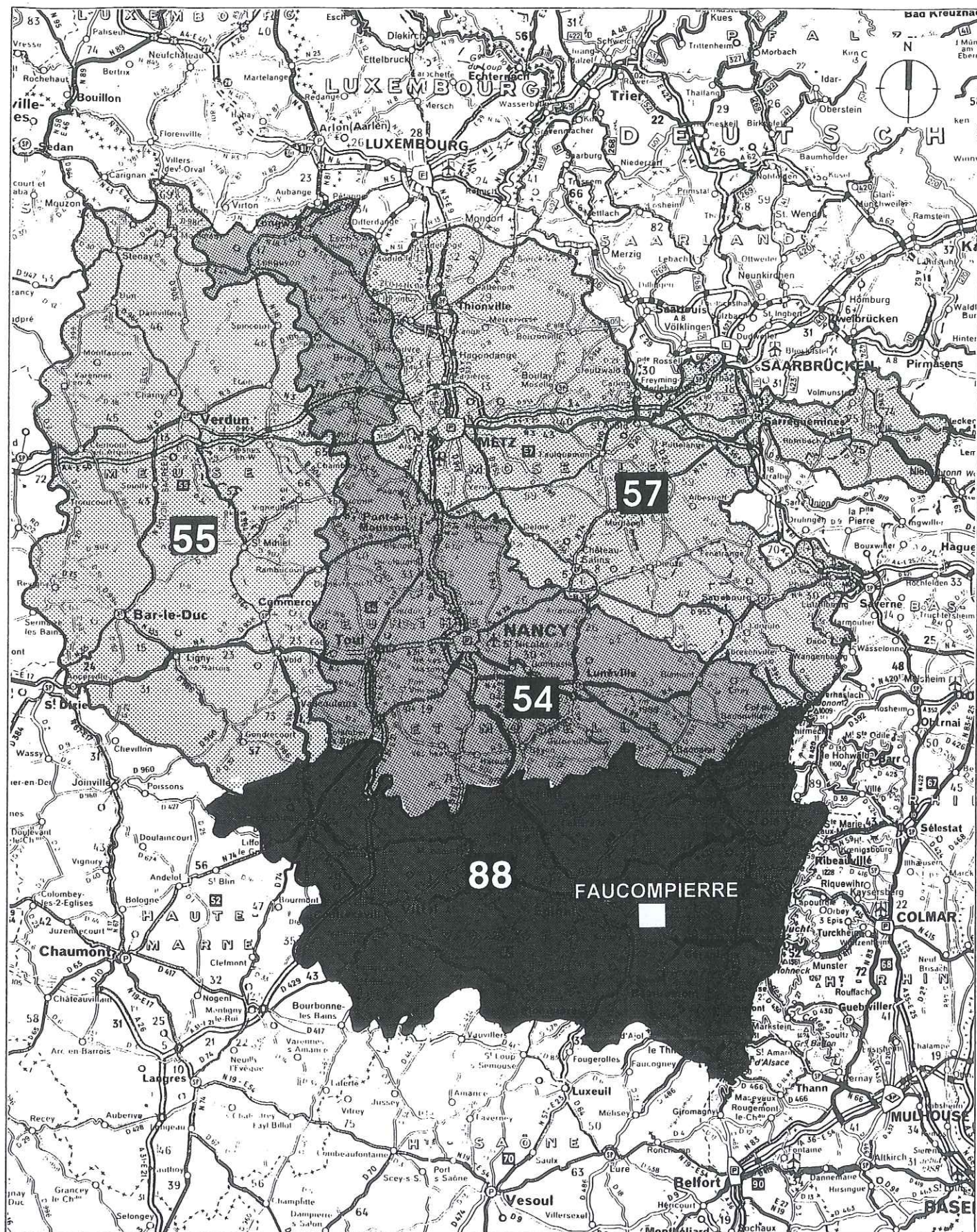
- Communauté de Communes de la Vallée de la Vologne créée par arrêté préfectoral du 30 décembre 2002 regroupant 18 communes (Beauménil, Bruyères, Champ-le-Duc, Charmois-devant-Bruyères, Cheniménil, Deycimont, Docelles, Faucompierre, Fays, Fiménil, La Neuveville-devant-Lépanges, Laval-sur-Vologne, Laveline-devant-Bruyères, Laveline-du-Houx, Le Roulier, Lépanges-sur-Vologne, Prey et Xamontarupt),

- Regroupement Pédagogique Intercommunal regroupant les communes de Faucompierre, Laveline du Houx et Réhaupal.

Le territoire communal jouxte les communes suivantes :

- La Neuveville-devant-Lépanges, Saint-Jean-du-Marché au Nord ;
- Laveline-du-Houx à l'Est ;
- Tendon et Xamontarupt au Sud ;
- Docelles à l'Ouest.

PLAN DE SITUATION



Historique

Notice rédigée par Monsieur François MARTAINE (19/08/1993)

« Le château de Faucompierre a été bâti au XII^{ème} siècle par les sires de Parroye, une grande famille lorraine originaire du Nord-Est de Lunéville et qui détenait de nombreuses seigneuries à Spitzemberg, Fraize, Taintrux et Haute Pierre. Leur résidence de Faucompierre était la plus éloignée vers le Sud en bordure des possessions des chanoinesses de Remiremont.

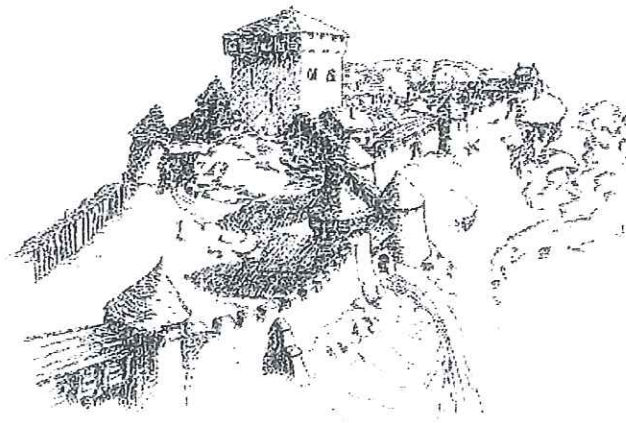
Le château de Faucompierre servait aux sires de Parroye pour aller à la chasse au faucon. Mais il répondait aussi à un souci du Duc de Lorraine : depuis ce château, le sire de Parroye aidait celui-ci à contenir les débordements des chanoinesses qui cherchaient sans cesse à agrandir leur domaine.

La seigneurie de Faucompierre comprend alors des murailles ceinturées de fossés remplis d'eau, des tours à meurtrières et mâchicoulis, une chapelle attenante au château, plusieurs puits, une grande porte d'entrée, des maisons d'habitation à l'extérieur des fossés et la grande forêt de Longueserre dont le nom évoque les pattes (ou serres) des faucons. Ce nom s'est déformé à l'époque moderne en « l'Encerf » ».

Tout au long du XVI^{ème} siècle, le château passa dans le giron des familles de Savigny, Lenoncourt, Fléville, Haussonville et Raigecourt.

Occupé, tout comme celui de Bruyères par les Bourguignons, lors des guerres de Bourgogne, il fut libéré après la défaite de Nancy, en 1475.

Richelieu le fit raser au XVII^{ème} siècle. Les ruines et les parts de la forêt ont été rachetés au XVIII^{ème} siècle par le Seigneur de Girecourt et le lieutenant général au baillage de Bruyères Jean-François Doridant. Elles furent ensuite possédées par la famille des papeteries Boucher de Docelles avant d'être rachetées par la commune de Saint-Jean-du-Marché.



A. ANALYSE

I. ETAT DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

I.1. Le site

a. Accès

Le ban communal de Faucompierre est desservi par une route départementale, la RD11. Cet axe routier, orienté Est-Ouest, permet de relier Epinal à Gérardmer.

Puis, il s'agit d'emprunter des chemins communaux pour rejoindre notamment le secteur du Centre et de la Lobe.

On peut également accéder à Faucompierre par la RD30 dont le tracé se dessine dans le vallon de Saint-Jean-du-Marché. Cet axe relie Lépanges-sur-Vologne à Liézey, via Réhaupal.

Puis, à hauteur de Saint-Jean-du-Marché, il s'agit de rejoindre la RD11d, contournant l'extrémité Est du massif forestier de l'Ancerf, caractérisée par une forme arrondie. Cette route départementale permet de desservir la partie agglomérée du secteur de Gagnoly.

Enfin, la RD11e se présentant en impasse, permet d'accéder au secteur du Centre depuis le Sud-Est de la commune.

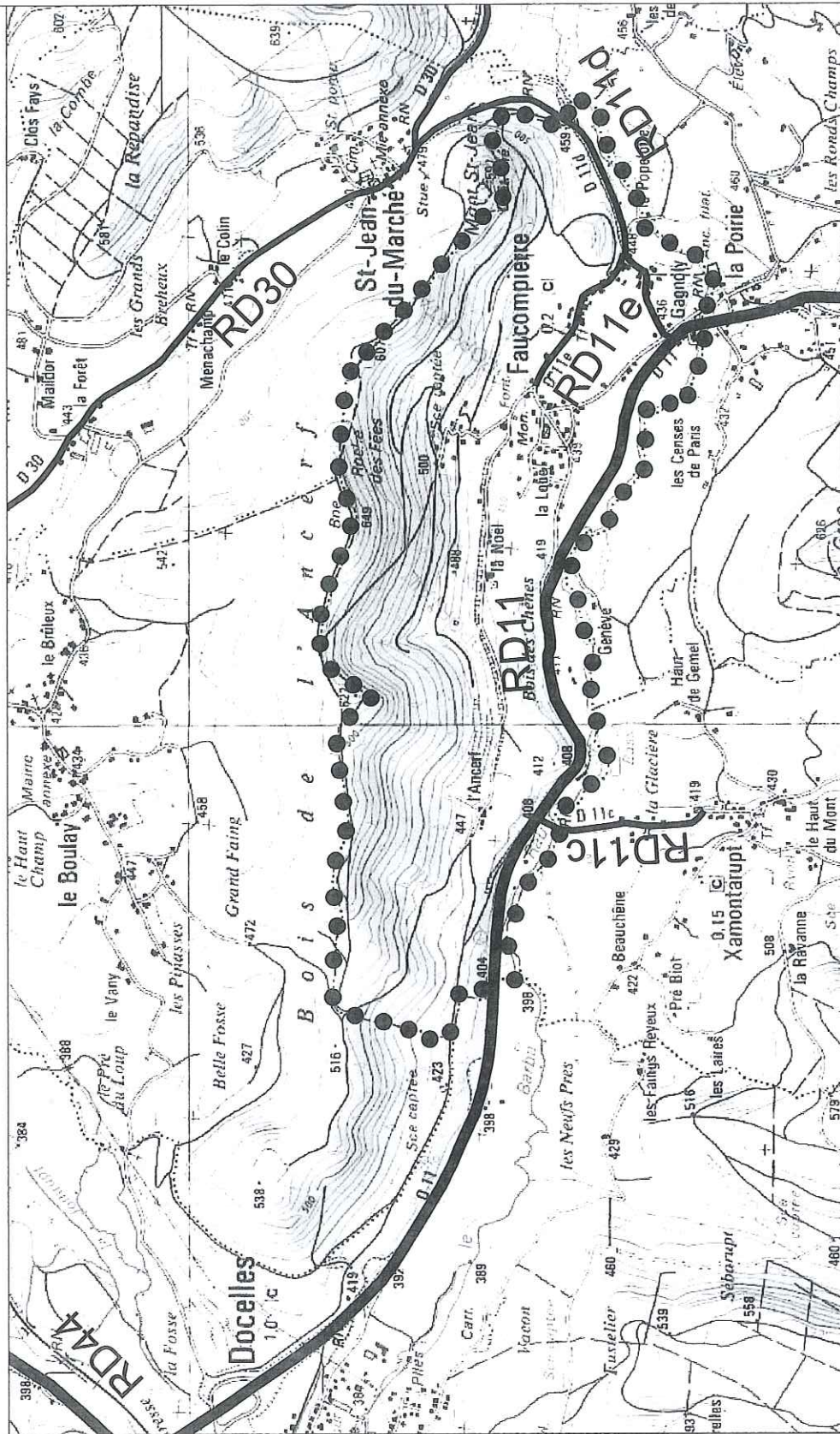
Une ligne de transport en commun par bus assure des liaisons avec Epinal, Réhaupal et Gérardmer les mercredi et samedi.

Malgré sa situation en retrait des grands axes routiers principaux, on constate une bonne accessibilité au village de Faucompierre.

ACCES

► BRUYERES

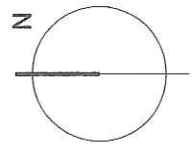
► LEPANGES-sur-Vologne



EPINAL

REHAUPAL

GERARDMER



• • • • • LIMITE COMMUNALE

b. Le relief

Faucompierre appartient à la vallée de la Vologne constituant un territoire de transition. Elle s'articule entre deux grandes entités : la vallée de la Moselle à l'Ouest et les Hautes Vosges granitiques à l'Est. Cette zone de piémont est caractérisée par un relief de collines sous-vosgiennes qui constitue les contreforts des Hautes Vosges.

Ce positionnement vaut au territoire de conjuguer des problématiques à la fois de plaine et de montagne, notamment sur les questions agricoles ou urbaines.

Le territoire communal de Faucompierre s'appuie sur les premières pentes du massif vosgien. Plus précisément, il est inscrit au pied du massif forestier de l'Ancerf.

La topographie du site est caractérisée par :

- un point haut à 649 mètres NGF localisé sur la limite Nord du territoire communal, dans le bois de l'Ancerf, à hauteur de la Roche des Fées ;

- un point bas à 398 mètres NGF localisé en bordure des rives du Barba, à l'intersection des limites communales de Docelles, Faucompierre et Xamontarupt.

Le village se positionne sur une zone de versant, surplombant la vallée du Barba. La topographie détermine un seul et unique bassin versant, orientant les eaux vers le ruisseau du Barba.

Sa situation géographique, orientée plein Sud, lui confère un ensoleillement maximal, quelque soit la saison.

c. Hydrographie

Faucompierre fait partie du bassin hydrographique de la Moselle par l'intermédiaire du Barba, affluent de la Vologne.

La commune de Faucompierre est située au centre du quadrilatère formé par les vallées de la Moselle, à l'Ouest, de la Cleurie, au Sud et de la Vologne à l'Est et au Nord.

Le réseau hydrographique de la commune est composé du ruisseau du Barba, petit affluent gauche de la Vologne et sous-affluent de la Moselle. Ce dernier constitue la limite naturelle septentrionale de la commune avec Xamontarupt et Tendon.

Affluent principal de la Vologne, le Barba s'écoule depuis Laveline-du-Houx jusqu'à Docelles, sur 8 kilomètres. Ce ruisseau se distingue notamment par la bonne qualité de ses eaux et son intérêt environnemental (classement en Z.N.I.E.F.F.).

Notons que la Vologne présentant un bref parcours de 50 kilomètres prend naissance à 1200 mètres dans le jardin botanique du Châtelet. Née du Honeck, le plus haut sommet du département des Vosges (1362 mètres), elle forme les lacs de Retournemer et de Longemer. Elle rejoint la Moselle à une altitude de 350 mètres.

Aucune zone humide n'a été répertoriée sur la commune de Faucompierre.

La commune de Faucompierre présente une zone inondable liée aux débordements du ruisseau du Barba. Cette zone se situe sur la frange septentrionale du ban communal.

La commune de Faucompierre est référencée à l'inventaire des communes qui ont été concernées par des inondations, des coulées de boues et des mouvements de terrain. Elle a notamment fait l'objet de deux arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle lors des inondations :

- du 9 au 10 avril 1983 (arrêté du 16/05/1983) ;
- du 25 au 29 décembre 1999 (arrêté du 25/12/1999).

Notons également l'existence d'un réseau hydrographique complexe correspondant aux rigoles. Ces dernières s'inscrivant sur les versants de la vallée permettent l'écoulement des sources vers les rivières et servent à drainer les parcelles les plus humides.



LOCALISATION DES ZONES INONDABLES

e. Climat

La région de la vallée de la Vologne est du point de vue climatique comme sur le plan géologique dans une zone de transition.

Elle subit à la fois l'influence du climat de la plaine vosgienne et celle du climat plus rude de la montagne sur ses ultimes hauteurs.

Le climat du territoire de la vallée de la Vologne est qualifié de montagnard semi-océanique et est caractérisé par un été chaud et un hiver rigoureux. La vallée est ouverte aux vents dominants du Sud-Ouest, qui apportent des précipitations abondantes, essentiellement hivernales, hormis les orages d'été.

Le climat varie selon l'altitude. Par conséquent, Faucompière appartient à un étage montagnard « moyen plus ».

d. Géologie et pédologie

Le fond de la vallée de la Vologne traverse le socle cristallin du granite d'Epinal alors que les deux massifs qui l'encadrent, forment le rebord du plateau de grès vosgien.

Les sols sont majoritairement des sols bruns acides sur grès, dont les caractéristiques permettent une utilisation agricole mais peuvent montrer des limites au développement des grandes cultures (faible capacité de rétention en eau et éléments nutritifs, acidité).

Les fonds de vallée présentent des sols à gley hydromorphes, argileux et humides, assez difficiles à travailler.

Des sols podzolisés, typiquement forestiers, sont présents sur les reliefs.

La nature des sols est un des facteurs déterminants dans le développement des formations végétales et dans les possibilités d'utilisation agricole, éléments essentiels dans la composition du paysage.

A Faucompière, ce sont plus particulièrement les prairies qui sont favorisées.

Outre sa traduction directe à travers le relief, la géologie du territoire se retrouve d'une autre manière dans le paysage, par le biais du bâti. En effet, c'est le grès local qui est le plus souvent utilisé comme pierre de construction traditionnelle de la vallée. Il apparaît ainsi dans la constitution de nombreux édifices : encadrements de fenêtres ou de portes de ferme, calvaires,

Séismes

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M.), établi en 2004, recense dans la commune de Faucompière les risques naturels : Inondation et Séisme.

Le zonage parasismique de la France place la commune de Faucompière en zone de sismicité Ib (risque faible).

Ce zonage impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves.

Les constructions devront être conformes aux règles en vigueur dans ce domaine (notamment les règles de construction PS92 relatives à la construction parasismique qui permettent de réduire considérablement les dommages en cas de séisme). Il est recommandé de retenir des formes architecturales, des matériaux et des mises en œuvre de matériaux adaptés à ce contexte sismique (une plaquette sur ce sujet est disponible en mairie – dossier de « porter à la connaissance » de la carte communale).

I.2. Le paysage

a. L'approche structurelle

Les limites naturelles de la commune sont constituées par :

- le chemin des crêtes au sommet du massif boisé de l'Ancerf au Nord ;
- le ruisseau du Barba, au Sud.

S'inscrivant dans la vallée du Barba, le paysage communal de Faucompierre est caractérisé par son relief de versant.

Il est partagé entre les principales occupations : la forêt, les prairies et les vergers.

La forêt s'étend sous différentes formes. La première, la plus importante en superficie, correspond à la partie septentrionale du bois de l'Ancerf. Elle est sillonnée par un grand nombre de chemins forestiers.

La seconde se développe sous la forme d'une lanière longeant le secteur Nord de la RD11 en venant d'Epinal. Elle englobe notamment le bois des Chênes ponctuant l'entrée Sud-Ouest de Faucompierre. Enfin, on recense deux masses boisées de taille moyenne à hauteur de Gagnoly et sur le « dôme » du Finseuil, animant l'intersection de la RD11d venant de Saint Jean du Marché et de la RD11e menant au Centre de Faucompierre.

Les prairies se situent sur la zone de versant s'étendant jusqu'au tracé du ruisseau du Barba. Elles occupent de vastes espaces offrant des paysages relativement ouverts. Ces secteurs sont sillonnés par des sentiers et des chemins d'exploitation qui indique sa vocation agricole.

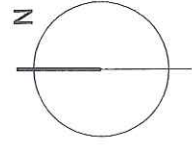
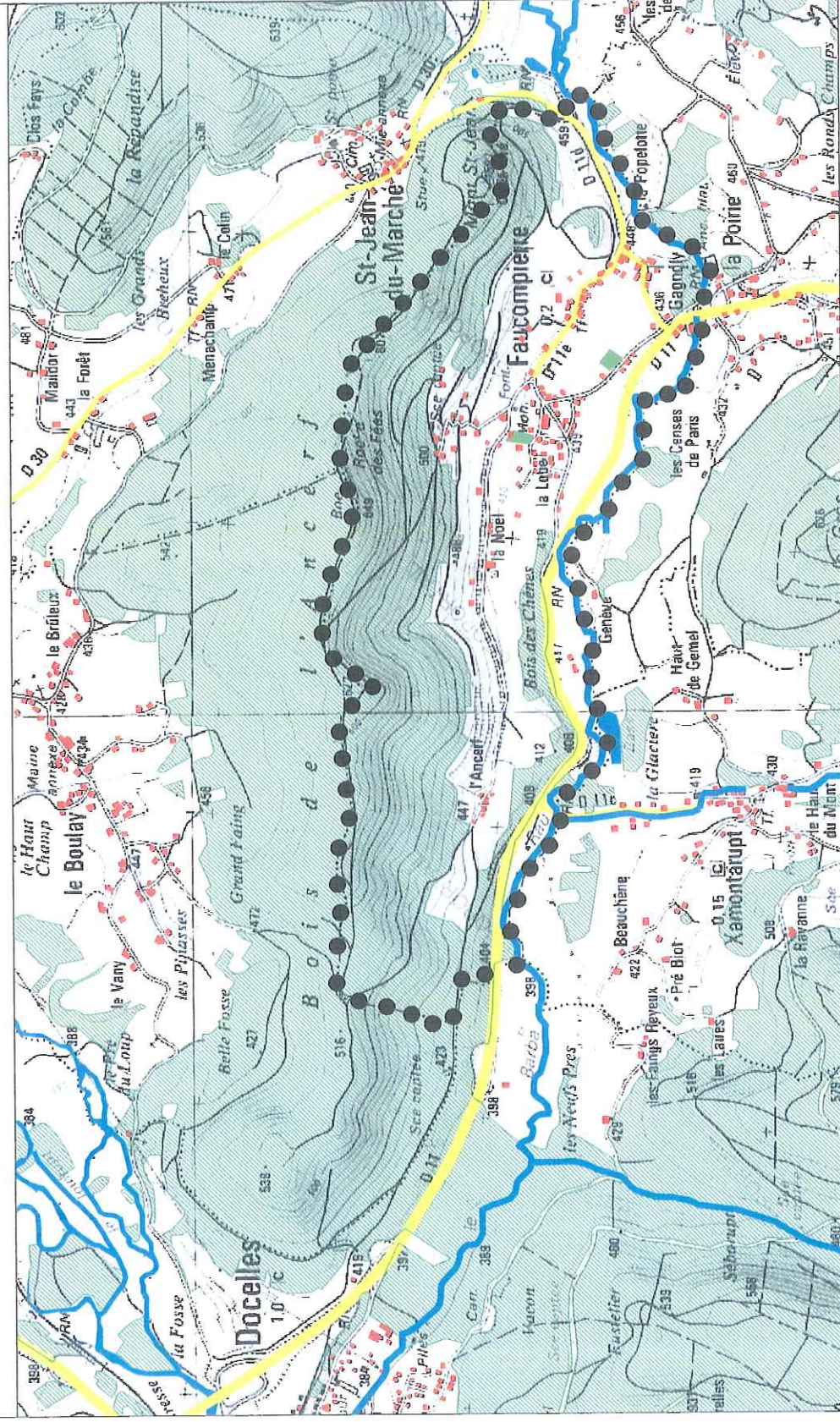
Enfin, les vergers sont présents sur le territoire de Faucompierre. Ils assurent un espace de transition entre l'espace bâti et l'espace agricole. Ils confèrent à la commune une forte qualité environnementale.

Implanté dans une zone de versant, le village est proche des infrastructures de liaison mais préserve son cadre de vie rural en n'étant pas affecté par les voies à grande circulation.

Village de montagne, son identité paysagère est soulignée par un isolement relatif. Il est composé de deux secteurs anciens « Gagnoly » et « Le Centre » et d'une urbanisation récente « galopante ». En effet, cet habitat pavillonnaire se développe sous forme d'étirement urbain ou de dissémination dans le grand paysage.

Par conséquent, la distinction entre le village et la zone rurale se perd. L'espace agricole envahi par les nouvelles constructions, se réduit. Le village a perdu sa ligne simple et élégante de sa silhouette à présent fondue sur un écran indifférencié (mi-prairie, mi-zone d'extension résidentielle lâche).

OCCUPATION DU SOL 2009



Bâti

Vergers

Forêt

Cours d'eau

Terres agricoles

Voies principales

• • • • • LIMITE COMMUNALE



b. L'approche visuelle

Le paysage et les entrées de Faucompierre se perçoivent de façon différente selon les accès que l'on emprunte.

ENTREE DEPUIS EPINAL

En venant d'Epinal par la RD11, l'automobiliste découvre la vallée du Barba. L'espace est ouvert sur la droite, occupé par des prairies et des bosquets d'arbres alors qu'un talus boisé le guide. La perspective se ferme sur la butte boisée du Gros Viramont, culminant à 626 mètres.

Après avoir dépassé le bois des Chênes, l'automobiliste emprunte le chemin du Village. Quelques chênes ponctuent cette entrée. La route bordée par des massifs boisés ne permet aucune vue sur le village.

Puis, la vue s'ouvre à droite, sur une première construction offrant son pignon aveugle. En contrebas, se dessine le tracé de la RD11 longeant le ruisseau du Barba.

A gauche, le léger talus de la Lobe, constituant une propriété communale, laisse apparaître les faîtages et toitures de constructions récentes, notamment celles du dernier lotissement réalisé. Le village ancien n'est pas perceptible.

ENTREE DEPUIS TENDON

L'entrée Sud-Est en venant de Tendon par la RD11 offre un caractère routier. La situation du hameau de Gagnoly composé de constructions anciennes, implanté le long de la RD11, ne permet aucune accroche au village de Faucompierre.

Il s'agit ensuite d'emprunter une voie menant d'une part à la rue de la Coissure, d'autre part à la rue de Gagnoly. Deux constructions récentes ponctuent l'intersection de ces voies du village.

Puis, la vue s'ouvre très largement sur le versant urbanisé de Faucompierre, coiffé par la masse boisée de l'Ancerf. Les façades arrières des constructions anciennes de la Grande Rue sont visibles.

ENTREE DEPUIS SAINT JEAN DU MARCHE

En empruntant la RD11d depuis Saint Jean du Marché, la route épouse le relief et contourne l'extrémité Sud-Est du bois de l'Ancerf, correspondant au Mont Saint Jean, point culminant à 597 mètres, sur lequel était édifié le château de Faucompierre.

Dans la courbure apparaît une première construction ancienne bordant la Grande Rue. L'intersection RD11d/RD11e est marquée par la présence d'un calvaire en grès.

L'agriculture, la sylviculture et l'urbanisme sont donc les trois facteurs de transformation du paysage de Faucompierre.

Implanté aux portes de la Moyenne Montagne Vosgienne, le territoire de Faucompierre est caractérisé par :

- un relief aux formes douces malgré l'importance des pentes fortes ;
- un versant bien exposé ;
- une couverture forestière importante marquée par une diversité des essences ;
- un espace agricole exploité en prés ;
- une régression importante de cet espace agricole ;
- une forte pression foncière ;
- une tendance à l'urbanisation « tout azimuth », sans réflexion préalable d'insertion dans le site.

Les atouts du site sont les suivants :

- l'importance et la diversité des paysages ouverts ;
- l'existence d'une couverture forestière diversifiée ;
- la présence d'un patrimoine architectural à protéger et à mettre en valeur.

Les risques encourus par le paysage sont :

- la fermeture par progression de la forêt ;
- l'extension urbaine non maîtrisée, non contenue, dépassant les limites d'appartenance de la partie agglomérée ;
- la régression du paysage agricole.

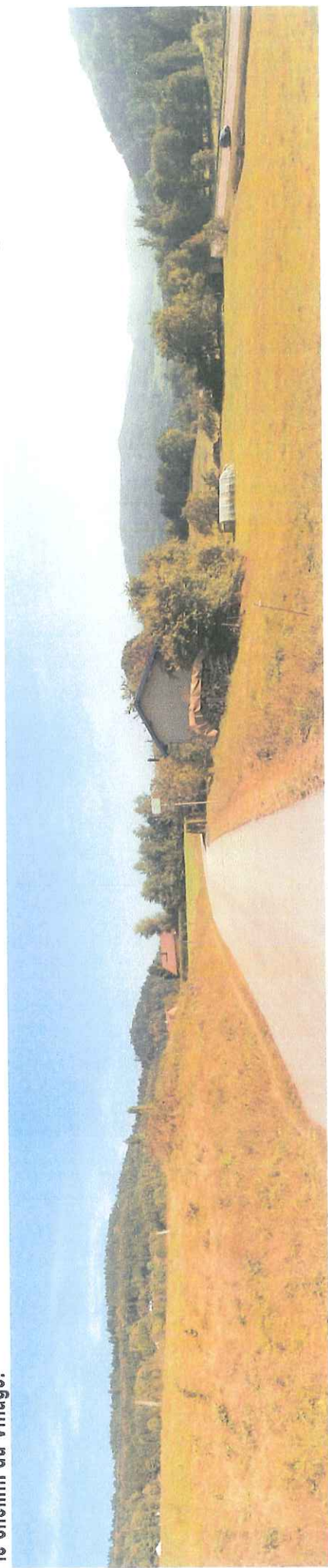
En venant d'Epinal par la RD11, vue sur la vallée du Barba occupée par des prairies et des bosquets d'arbres. La perspective se ferme sur la butte boisée du Gros Viramont, culminant à 626 mètres.



Après avoir dépassé le bois des Chênes, on emprunte le chemin du Village.

Quelques chênes ponctuent cette entrée.

La route bordée de massifs boisés ne permet aucune vue sur le village.



Entrée Sud-Ouest en venant d'Epinal caractérisée par son ambiance rurale.

Vue sur une première construction offrant son pignon aveugle. A gauche, le léger talus de la Lobe laisse apparaître les faîtages et toitures de constructions récentes.



L'entrée Sud-Est de Faucompierre en venant de Tendon par la RD11 offre un caractère routier.



La situation du hameau de Gagnoly composé de constructions anciennes, implanté le long de la RD11, ne permet aucune accroche au village de Faucompierre.



Le village n'est pas perceptible. Perspective fortement paysagère sur la rue de la Coissure.



La rue de Gagnoly permet d'accéder au village.



Vue largement ouverte sur le versant et ses 3 strates : le bois, les prés, l'urbanisation.



Ripisylve soulignant le tracé du ruisseau du Barba.



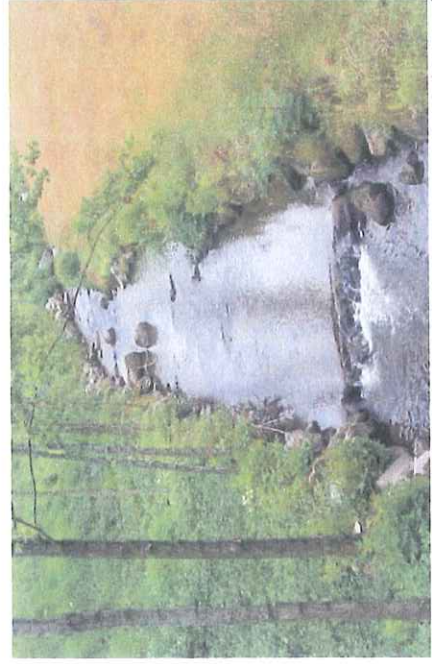
Le Barba alimentant un des étangs du pisciculteur.



Etang implanté en contrebas de la RD11, en limite avec Xamontarupt.



Installations et bâtiment du pisciculteur, implantés au "Champ de l'Eau".



Ruisseau peu pollué, présentant une grande richesse hydrobiologique, le Barba est classé en Z.N.I.E.F.F..



Les rigoles s'inscrivant sur les versants de la vallée permettent l'écoulement des sources et servent à drainer les parcelles les plus humides.



Le Barba, affluent de la Vologne, offrant un linéaire de 8 km.



La RD11d épouse le relief et contourne l'extrémité Sud-Est du bois de l'Ancerf.



Après la courbure, la première construction apparaît. Le village n'est pas perceptible.



Calvaire en grès marquant l'entrée de Faucom-pierre en venant de Saint Jean du Marché.



Vue depuis Genève, à hauteur du Barba. La RD11 se situe en surplomb des zones inondables liées aux débordements du Barba. Le versant offre une urbanisation disséminée. Au loin, le vert clair des Courtes Royes et du Finseuil se conjugue avec le vert foncé des feuillus et des résineux de l'Ancerf.



Vue depuis la rue de Gagnoly : les prairies dominant, ponctuées de bosquets d'arbres et de vergers. Le village est constitué d'un chapelet de constructions anciennes et récentes, disséminées dans le grand paysage. Cet ensemble est limité par une masse boisée aux variations de couleur liées à la présence de différents peuplements (résineux, feuillus).

I.3. L'environnement naturel

Quatre dimensions sont essentielles pour décrire la vallée de la Vologne : les composantes agricole, forestière, urbaine et naturelle. Chacune d'entre elle a un socle commun et s'est adaptée aux mêmes facteurs naturels.

Le territoire naturel de Faucompierre est composé d'espaces correspondant aux unités paysagères présentes sur la commune. On recense trois entités naturelles : le massif forestier, les prairies et les vergers.

La forêt est très présente puisque 45% sont couverts de forêts, soit 110 hectares. Elle correspond à la partie septentrionale du bois de l'Ancerf, bénéficiant d'un traitement « irrégulier ».

Parmi les feuillus, on rencontre les essences suivantes : hêtre, chêne, charme, bouleau, merisier, érable et châtaignier. Les résineux sont représentés par l'épicéa, le sapin et le pin.

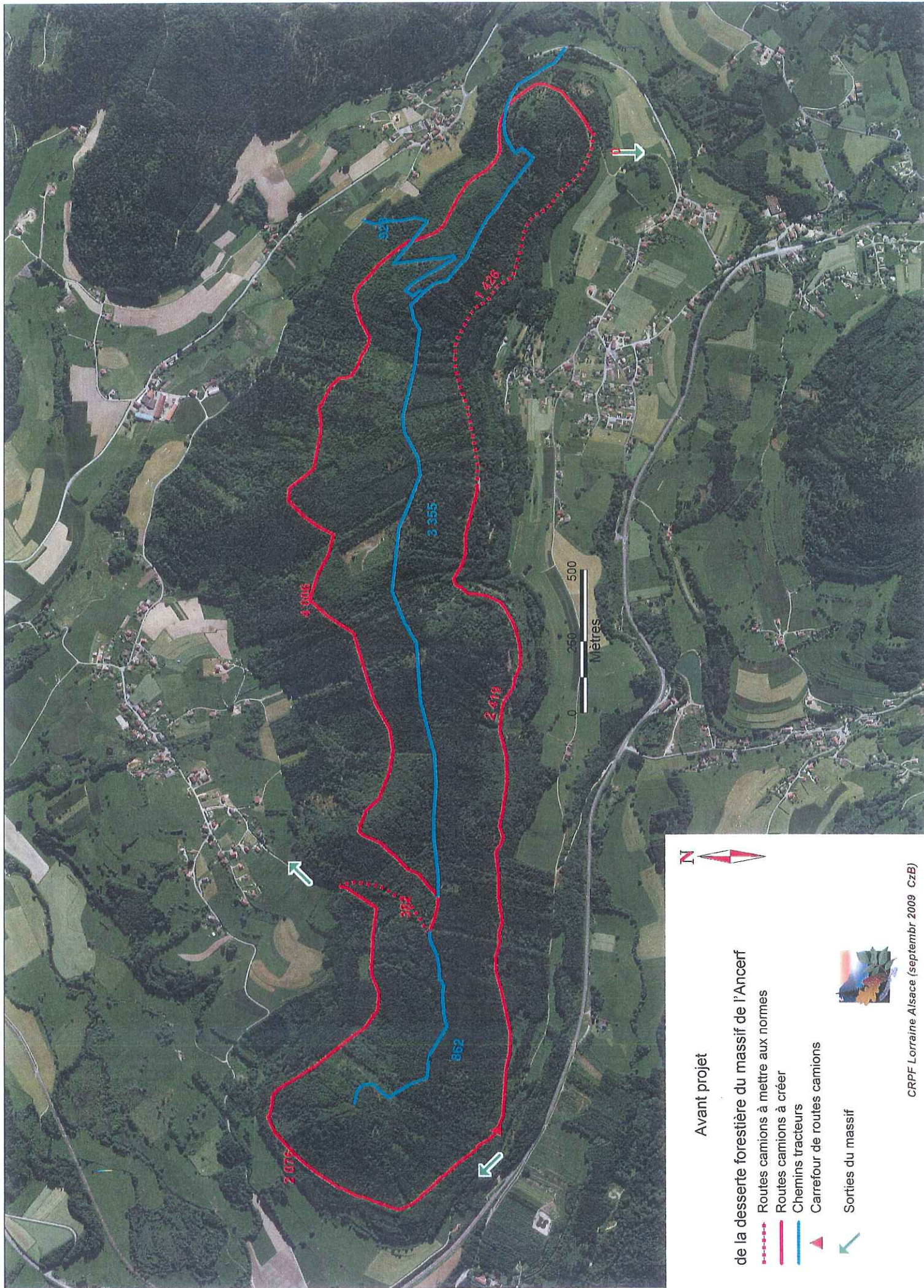
Ces différents peuplements génèrent des contrastes de silhouette, des variations de couleur, des modulations dans la densité des plantations et l'aération des sous-bois et contribuent à la richesse d'un élément majeur constitutif du cadre de vie des habitants, ainsi qu'un intérêt touristique.

Il existe un projet de création de desserte forestière (voir document joint).

La forêt joue un rôle important sur son environnement naturel, elle protège et préserve les milieux qu'elle occupe. Elle constitue notamment :

- une protection contre l'érosion des sols : la couverture végétale forestière est en soit une protection naturelle contre toute forme d'érosion.
- une protection de la ressource en eau : la forêt capte une partie des précipitations et en restitue une part à travers l'évapotranspiration.
- protection de l'air : grâce à la photosynthèse, la forêt constitue un précieux filtre qui absorbe le gaz carbonique et fournit de l'oxygène.
- protection de la diversité biologique : la forêt est un conservatoire de biodiversité au niveau floristique, faunistique des milieux et des paysages.
- protection des ressources génétiques : à travers une gestion durable et grâce à la mise en place d'un réseau de peuplements classés, la forêt est un conservatoire génétique riche d'essences variées.

Aujourd'hui, la forêt a perdu la proximité domestique qu'elle avait auparavant dans le vie quotidienne des populations. Cependant, cet espace naturel reste un lieu de loisirs très apprécié. On y pratique la promenade et la randonnée, la chasse, le cyclisme, la cueillette des champignons, ... Elle est devenue un lieu de détente, de ressource et de repos.



Avant projet

de la desserte forestière du massif de l'Ancerf

- Routes camions à mettre aux normes
- Routes camions à créer
- Chemins tracteurs
- Carrefour de routes camions
- Sorties du massif



Les prairies sont très présentes sur le territoire de Faucompierre. S'adaptant à la pente, les « prés sur banquette » dessinent des lignes courbes se calquant sur les courbes de niveau. Ces lignes horizontales révèlent la pente et constitue l'héritage de l'agriculture du XIX^{ème} siècle. En effet, ces prés témoignent de la mise en valeur intensive des versants au siècle dernier, alors que la population était à son optimum. Les versants les plus pentus ont ainsi été mis en valeur grâce à la construction de terrasses et de talus offrant des parcelles aux formes étirées adaptées à la micro-topographie du terrain.

On peut repérer quelques bosquets et arbres isolés, dispersés au sein de ces prairies. Les bosquets pouvant marquer une limite de parcelle, procurent de l'ombrage aux troupeaux, maintiennent les sols et les assainissent.

Quant aux arbres isolés remarquables, constituant des éléments détachés au sein des espaces agricoles ouverts, ils constituent des points d'accroche importants pour le regard. On recense chêne, tilleul, marronnier, noyer sur le territoire falconois.

La place de l'arbre dans le paysage de la vallée a une importance aussi grande que celle de la forêt. Isolé ou en groupe, il ponctue, cadre les vues, donne une échelle, sert d'abri.

L'ensemble de cette végétation forme une armature verte qui structure l'espace agricole, renforce ses qualités paysagères et maintient une biodiversité.

Quant aux vergers, leur surface est encore importante sur le territoire. On constate la persistance d'une grande partie de vergers du village traditionnel. Ils sont composés de pruniers, pommiers, poiriers, mirabelliers et cerisiers.

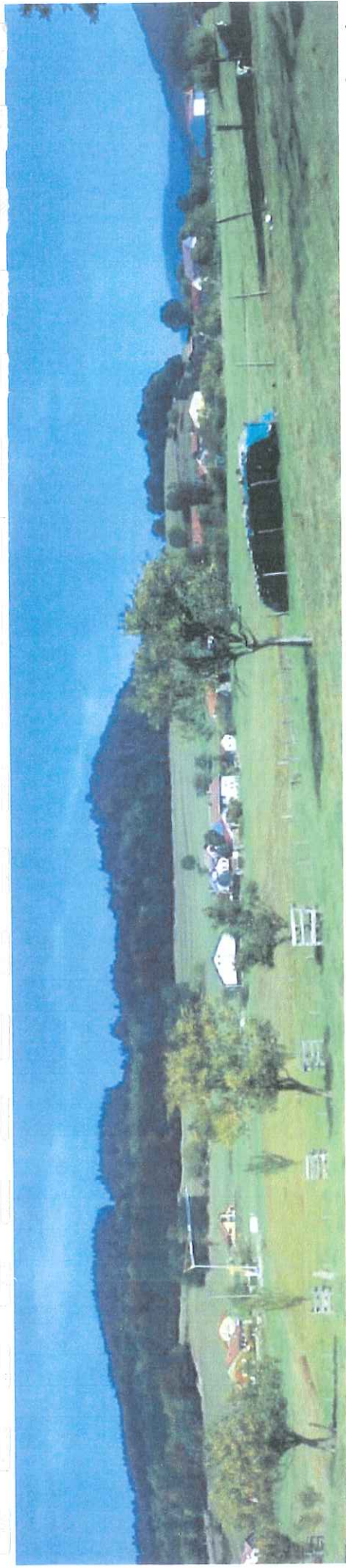
Associés aux jardins potagers et parfois à quelques ruches, ils forment un ensemble destiné à la consommation familiale.

Ils concourent à accroître la qualité et l'intérêt paysager et environnemental de la commune. Ils doivent être maintenus et préservés. Ils constituent des zones tampons entre les zones agricoles et la partie agglomérée.

Par ailleurs, ils assurent un habitat pour les petits passereaux : mésanges, merles, grives, verdiers, bergeronnettes, pinsons.

Notons la quasi absence de friches sur le territoire de Faucompierre, témoin paysager du dynamisme agricole du secteur. En effet, toutes les terres agricoles disponibles étant exploitées, le paysage est bien entretenu. Les pratiques agricoles en place (fauche, pâturage, mise en culture, ...) permettent le maintien des espaces ouverts.

L'abandon de ces pratiques et l'évolution naturelle du couvert végétal conduiraient au développement progressif des ligneux et à la formation de friches, stade intermédiaire avant le boisement.



Vue depuis la rue de la Coissure vers le versant. Au premier plan, on distingue une zone de vergers derrière laquelle se développe un grand espace ouvert, occupé par des prairies. La distinction entre le village et la zone rurale s'est perdue. L'espace agricole envahi par les nouvelles constructions, se réduit. Le village a perdu sa ligne simple et élégante de sa silhouette à présent fondue sur un écran indifférencié (mi-agriculture, mi-zone d'extension résidentielle lâche).



Vue depuis la lisière boisée à "Derrière le Finseuil" vers la vallée du Barba, se bloquant sur le "Gros Viramont", culminant à 626 m. Les prairies se réduisent avec une tendance à l'urbanisation "tout azimuth", sur le coteau exposé au Sud, bien ensoleillé que les anciens paysans vosgiens appellent "l'endroit".



La lisière du bois de l'Ancerf composé de feuillus et de résineux confère une forte richesse environnementale.



De vastes espaces agricoles, exploités en prairie, ponctués d'arbres isolés.



Petite parcelle labourable s'inscrivant dans une grande surface de prairie. Ensemble de constructions anciennes présentant un aspect groupé, "Incrustation" d'un verger et son enclos dans un espace de prairie.

La commune de Faucompierre est concernée par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type 1. Les Z.N.I.E.F.F. résultent d'un inventaire national des richesses naturelles du département. En tant que telles, ces zones abritent au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant leur périmètre.

Il s'agit de la Z.N.I.E.F.F. du ruisseau du Barba. Ce ruisseau rapide déjà important de piémont (altitude faible), offre un linéaire de 8 kilomètres et le périmètre s'étend sur une largeur de 200 mètres de part et d'autre du cours d'eau. Il présente une belle vallée avec des prairies humides.

Il s'agit d'un ruisseau peu pollué, présentant une grande richesse hydrobiologique. Il est recensé 21 espèces au moins d'éphémères (au moins 6 espèces d'intérêt au moins régional) et un odonate d'intérêt national (*Cordulegaster Boltoni*).

La Charte Départementale d'Environnement s'applique sur le territoire de Faucompierre.

Etablie à partir d'un diagnostic territorial, elle a été adoptée et signée le 4 octobre 1999 par le Préfet des Vosges et le Président du Conseil Général.

Elle détermine huit objectifs principaux visant à la prise en compte et à la sauvegarde environnementale du cadre de vie départemental :

- 1- Améliorer la qualité et la pérennité de la ressource en eau.
- 2- Créer des synergies entre activités économiques (industrie, commerce, artisanat) et environnement.
- 3- Promouvoir une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement et des paysages.
- 4- Assurer un développement équilibré des activités touristiques en valorisant l'environnement et le patrimoine.
- 5- Maîtriser les conditions d'élimination des boues et des déchets industriels banals.
- 6- Assurer la gestion des héritages par la valorisation des patrimoines naturel, bâti et paysager.
- 7- Valoriser la forêt en confortant sa triple fonction écologique, économique et sociale.
- 8- Suivi de la Charte.



Chataignier et noyer, à l'entrée du village en venant de Gagnoly.



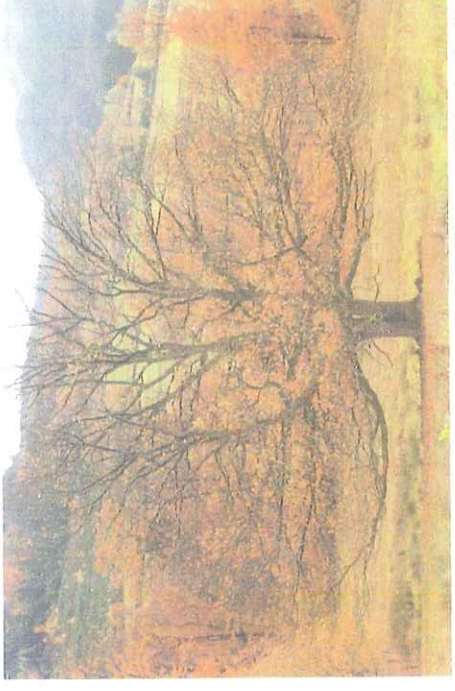
Noyer, rue de la Coissure.



Chêne, "Au Quoi Rond".



Marronnier et tilleul, à l'Ancerf.



Chêne, "A la Lobe".



Chêne, à l'entrée du village en venant d'Epinal.



Calvaire et lavoir en grès à l'Ancerf.



Calvaire, à l'entrée de Faucompière en venant Saint Jean du Marché.



Tilleul, "Sous Haut du Pré".

La commune de Faucompierre est intégrée dans le périmètre du Plan de Paysage de la Vallée de la Vologne, mené par la Communauté de Communes de la Vallée de la Vologne et établi en 2009.

Le diagnostic fait apparaître que la commune de Faucompierre appartient aux villages de montagne tels que Xamontarupt et Laveline du Houx. Ils présentent des sites au caractère naturel et montagnard nettement plus affirmé que les villages de plateau. Cette identité paysagère est soulignée par un isolement relatif par rapport à la « vallée centrale » : celle-ci se rejoint par des parcours empruntant des fonds de vallons au relief encaissé, le vallon du Barba.

Ces villages présentent un éclatement en hameaux, une dispersion du bâti ainsi qu'un « mitage » par des constructions récentes accentués par rapport aux villages de plateau.

Le rapport à la pente y est un facteur important de différenciation du bâti et induit naturellement une sensibilité paysagère plus grande.

Faucompierre appartient à deux unités paysagères :

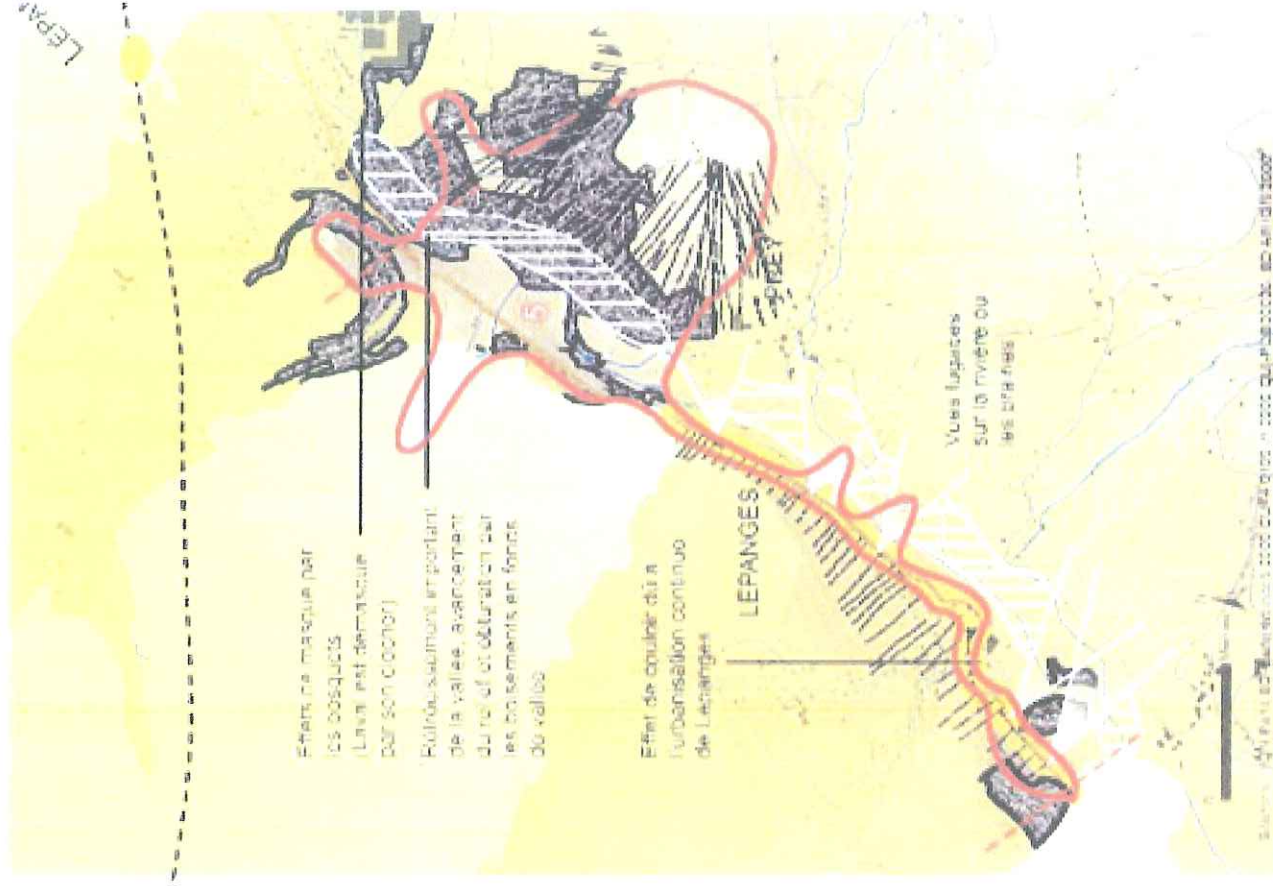
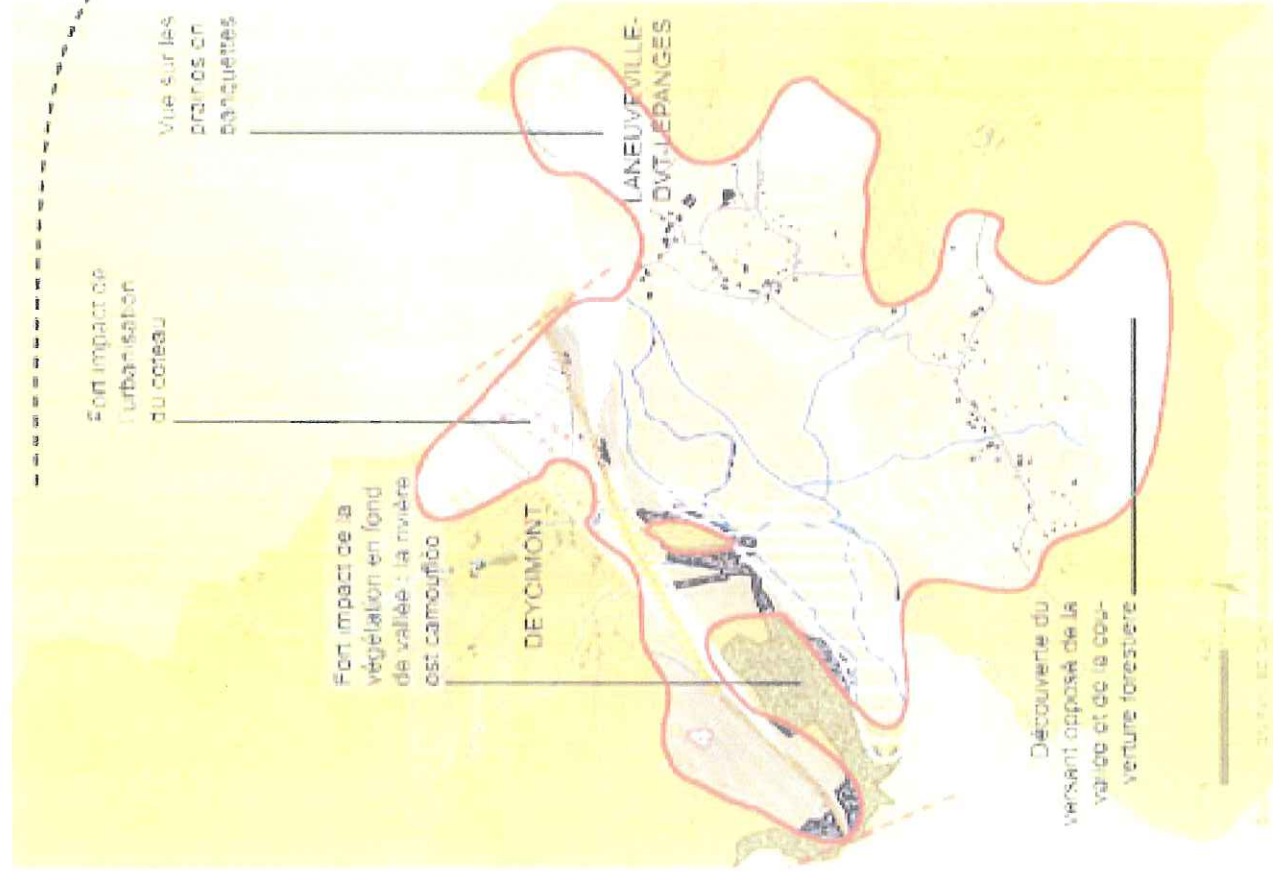
- les hauts au-dessus du Barba (replats agricoles en belvédère sur la vallée avec les pentes jusqu'aux lisières boisées) ;
- les crêtes et buttes boisées avec le massif forestier de l'Ancerf.

Le programme d'actions proposé pour Faucompierre est le suivant :

- préserver la ripisylve du Barba ;
- développer une liaison entre Xamontarupt et Laveline du Houx par le Barba ;
- densifier le Centre ;
- préserver l'espace ouvert central entre la rue de la Coissure et la Grande Rue, aux lieux-dits « La Grasse Nolle » et « La Vieille Fontaine » ;
- préserver les espaces boisés et encourager la gestion forestière de territoires cohérents ;
- conforter la structure urbaine et ses relations aux paysages ;
- rester vigilant sur la progression de l'urbanisation (transition zones urbanisées / zones agricoles) ;
- favoriser le regroupement du parcellaire agricole ;
- renforcer les structures arborées en zone rurale.

Extrait Plan de Paysage Vallée de la Vologne - Diagnostic

Départ



A l'échelle de la vallée de la Vologne, six axes d'orientations ont été déterminés pour guider les actions du plan de paysage.

1- Valoriser les fonds de vallée et les relations avec les rivières Vologne et Barba.

Cet objectif transversal concerne les espaces naturels, l'agriculture, le tourisme et les déplacements dans la vallée.

2- Conforter des espaces agricoles ouverts de qualité.

Cet objectif concerne autant la politique du foncier agricole que celle du foncier constructible et de la gestion des boisements.

3- Conforter la structure urbaine traditionnelle et ses relations avec les paysages.

Ce thème porte sur la qualité tant des constructions que sur la reconquête des friches industrielles, des zones commerciales ou la transformation de la rue d'un village.

4- Valoriser l'espace forestier et rééquilibrer les surfaces boisées de la vallée.

Il s'agit d'un objectif à la fois touristique et forestier.

5- Valoriser l'identité de la vallée et sa perception.

Cet enjeu touristique porte sur l'attrait de la vallée et contribue au maintien de la qualité du cadre de vie.

6- Faire vivre le plan de paysage, communiquer, animer, sensibiliser, former, ...

Seul, cet enjeu majeur peut garantir l'efficacité des actions mises en place et leur pérennisation sur le long-terme.

Les actions retenues pour le contrat de paysage sont les suivantes :

1- Faire l'état des lieux du foncier et des périmètres de boisement réglementés.

2- Aménager les fonds de vallée et préserver les milieux humides.

3- Maintenir l'agriculture et conserver des espaces ouverts.

4- Valoriser l'identité de la vallée et sa perception.

5- Communiquer avec les différents partenaires.

Extrait Plan de Paysage Vallée de la Vologne - Carte d'actions



Extrait Plan de Paysage Vallée de la Vologne - Carte d'actions

AMONTARUPT, FAUCOMPIERRE

LEGENDE DES ACTIONS

	ACTIONS ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGERES DES FONDS DE VALLEE : VALORISER LES FONDS DE VALLEE ET LES RELATIONS AVEC LES RIVIERES VOLOGNE ET BARBA 1.1 Préserver les milieux humides et reconstituer des ripisylves 1.2 Développer les liaisons et les accès au fond de vallée par des modes de «déplacements doux»
	ACTIONS AGRICOLES : CONFORTER DES ESPACES AGRICOLES OUVERTS DE QUALITE 2.1 Maintenir l'agriculture et préserver les terres agricoles en maîtrisant l'urbanisation Eviter l'enclavement des sites d'exploitation (exploitation, petit cercle, zone de protection, grand cercle) Rester vigilant sur la progression de l'urbanisation (transitions zones urbanisées / zones agricoles)
	2.2 Gagner / maintenir des espaces agricoles ouverts Requière les micro-boisements et/ou maintenir des espaces ouverts Gagner des espaces agricoles sur les forêts forestières
	2.3 Favoriser le regroupement du parcellaire agricole 2.4 Encourager l'insertion paysagère des bâtiments agricoles
	2.5 Renforcer les structures arborées en zone rurale (unité paysagère "Les Hauts")
	ACTIONS URBAINES : CONFORTER LA STRUCTURE URBAINE ET SES RELATIONS AUX PAYSAGES Conforter la structure urbaine et ses relations aux paysages (noyau bâti à enjeu) Conforter la structure urbaine et ses relations aux paysages (limites d'extension)
	ACTIONS FORESTIERES : VALORISER L'ESPACE FORESTIER ET REEQUILIBRER LES SURFACES BOISEES DE LA VALLEE 4.1 Encourager la gestion forestière de territoires cohérents 4.2 Préserver les coteaux et buches boisées
	ACTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES : VALORISER L'IDENTITE DE LA VALLEE ET SA PERCEPTION 5.1 Préserver le patrimoine paysager agricole 5.3 Préserver le petit patrimoine rural 5.2 Mettre en valeur le paysage depuis les routes et chemins remarquables

I.4. L'environnement bâti

Implantée au pied du massif forestier de l'Ancerf, Faucompierre est une petite commune montagnarde, rurale. Son implantation sur un coteau exposé au Sud, lui conférant un ensoleillement maximal et ses atouts environnementaux décrits précédemment, lui permettent d'être « la petite Côte d'Azur des Vosges ».

La partie agglomérée s'organise sous forme de cul-de-sac, un peu à l'écart de la RD11 reliant Epinal à Gérardmer.

L'habitat se caractérise par deux zones anciennes moyennement denses : à l'Est le secteur de « Gagnoly » et à l'Ouest « le Centre », où se situe son point névralgique, la mairie, l'école et l'aire de sports et de jeux bien arborée. Entre ces deux secteurs, un vaste espace ouvert constitue une coupure verte dans le tissu peu structuré de Faucompierre.

Une troisième zone, localisée au Nord du Centre, au lieu-dit Charenstate accueille des fermes anciennes.

Deux autres écarts abritant d'anciennes fermes apparaissent détacher de la partie agglomérée précédemment décrite. Il s'agit du site de la Noël et celui de l'Ancerf. Situés à l'Ouest du Centre, ils sont desservis par la rue de l'Ancerf, se transformant en un chemin menant dans le massif forestier.

Le bâti ancien correspond à l'habitat rural traditionnel constitué de ferme bloc lorraine, qui réunit l'habitation et les locaux d'activités dans le cadre d'un volume bâti unique, très compact et épais, coiffé d'une toiture de tuiles rouges, à deux pans et faible pente (environ 30°).

La ferme s'implante généralement à proximité des voies publiques, derrière une avant-cour non close dénommée « usoir ». L'immense majorité de ce bâti date de la période 1750-1850 et présente une grande homogénéité architecturale.

Ces constructions anciennes révèlent des stratégies d'adaptation à la pente. La densité d'implantation de ce bâti rural est relativement faible : la maison rurale falconoise s'est implantée soit de manière dispersée, soit sous forme de hameaux composés de 3 à 4 maisons.

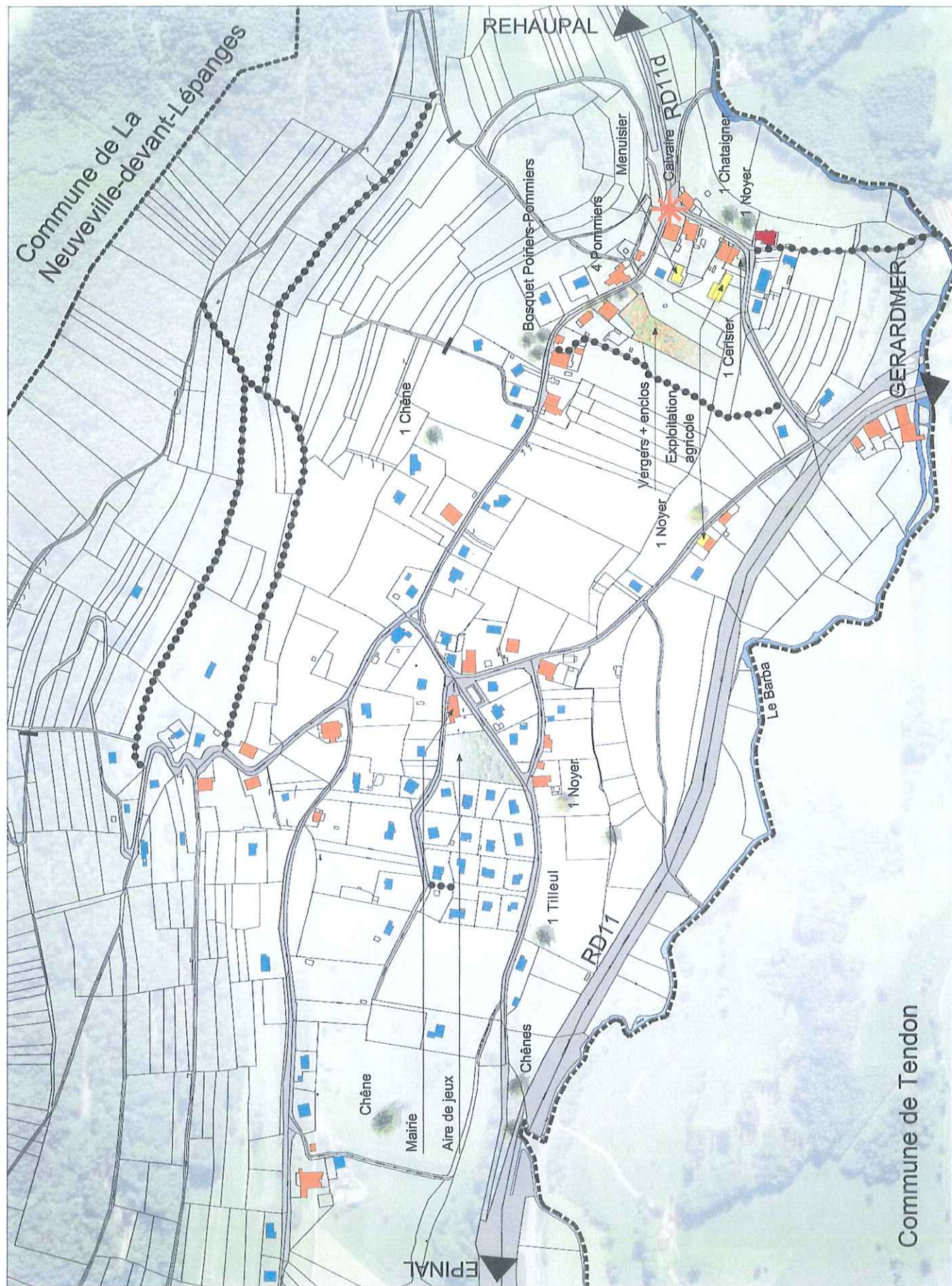
La plupart des maisons ne conservent qu'une fonction d'habitat, et celle-ci ne valorise en général qu'une partie des volumes construits. Ce bâti présente donc un potentiel considérable en termes de création de nouveaux logements par division et réhabilitation des volumes anciens.

L'état du bâti ancien est relativement satisfaisant. Des travaux de ravalement de façade ont été réalisés.

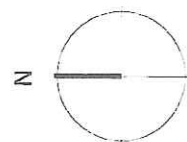
Des jardins et des vergers occupent les arrières des constructions. Ils constituent des atouts environnementaux pour le village.

Concernant le petit patrimoine local, on recense 3 calvaires sur le territoire communal.

ETAT DES LIEUX - PARTIE EST



- Bâti ancien
- Constructions récentes
- Bâtiments d'activités
- Desserte routière
- Fin de route bitumée
- ... Sentiers
- Cours d'eau
- ★ Patrimoine local
- Limite communale



ETAT DES LIEUX - PARTIE OUEST



Le village de Faucompierre est caractérisé par un autre type de bâti. Il s'agit de l'habitat pavillonnaire qui commence à se développer à partir des années 1960 et qui correspond dès l'origine à deux types d'usage : celui de résidence principale ou celui de résidence secondaire.

Les extensions récentes se sont développées autour des noyaux anciens, ou le long des voies routières existantes. Certaines se sont insérées dans le bâti ancien. Ce type d'habitat s'est développé de manière « spontanée », le long des chemins, en remplissage des « vides » subsistant entre les hameaux d'habitat traditionnel (problématique de la densification) ou sous forme d'étirement urbain ou de dissémination dans le grand paysage (problématique du mitage).

Les constructions récentes sont de type pavillonnaire, implantée sur une parcelle, avec des volumes sur un ou deux niveaux.

Deux lotissements ont permis de densifier un secteur proche du Centre du village. Un premier a été réalisé en 1978. Offrant 8 lots, il jouxte l'aire de jeux et de sports communale. Ce récent quartier a son propre fonctionnement urbain : le phénomène de « seconde ligne » induit la desserte de 4 constructions depuis le chemin rural de la Lobe et celle des 4 autres maisons depuis le chemin du Village.

Quant au second lotissement dont les premières constructions ont été édifiées en 1985, il offre également 8 parcelles organisées autour d'une voie en impasse, orientée Nord-Sud dont l'extrémité Nord se poursuit par un sentier piéton permettant de rejoindre le chemin rural de la Lobe.

Ces deux opérations restent sur des schémas très classiques de découpage foncier et ne témoignent pas vraiment d'une ambition de projet urbain.

Adossées sur le versant et visibles depuis un grand nombre de points de vue sur la commune, deux constructions nouvelles se sont implantées à 70 mètres de la Grande Rue et chacune possède sa voie d'accès. L'une constitue une construction en bois alors que l'autre revêt un enduit de couleur jaune avec un marquage des ouvertures de couleur bleue.

Aucune intégration dans le paysage falconois n'est assurée. L'utilisation judicieuse du relief et de la végétation conjuguée à l'emploi de matériaux locaux (tel que le grès pour souligner les encadrements de fenêtres) et à l'emploi de couleurs connues du village auraient permis une meilleure occupation du sol n'endommageant pas la qualité paysagère du coteau de Faucompierre.

On assiste également à un étirement urbain vers l'Ouest, avec l'implantation de deux constructions récentes de type pavillonnaire, le long de la rue de l'Ancerf, implantées au lieu-dit « Champ sous la Noël ». Elles transgressent la limite de l'urbanisation marquée par la ferme de la Noël. En outre, alors que la ferme de la Noël constitue un bel exemple d'intégration, les nouvelles constructions implantées à proximité, apparaissent vouloir à tout prix se montrer.



Ferme traditionnelle présentant des triangles de bardage en bois en pignon.



Volume imposant sous une toiture de tuiles rouges.



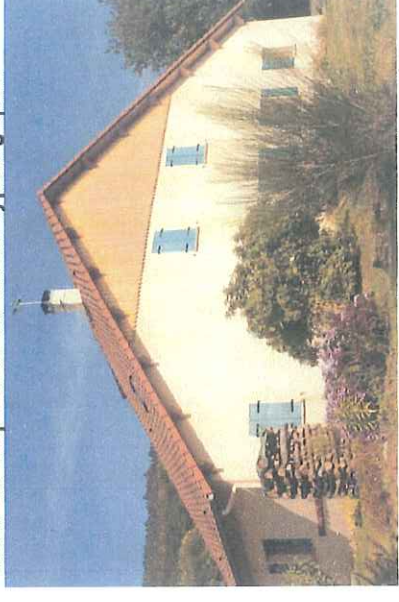
Rénovation d'une ferme traditionnelle dans un souci de respect de sa valeur typologique.



Façade sur rue d'une ferme traditionnelle marquée par du grès, pierre locale de construction soulignant les encadrements des ouvertures.



L'encadrement en grès de la porte charretière révèle le passé agricole. L'inscription de la porte avec remplissage de l'ouverture marque la transformation résidentielle.



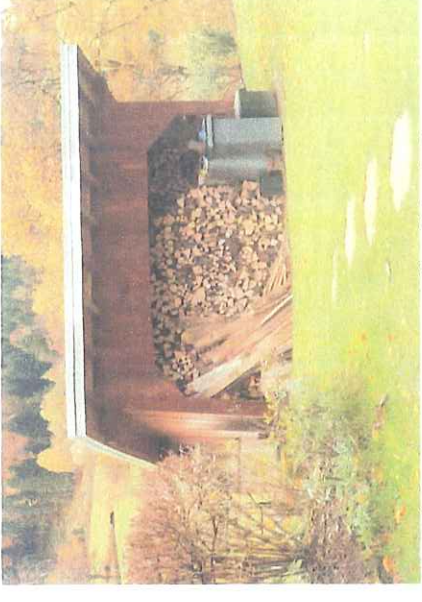
Une construction récente se calquant sur le modèle d'une ferme traditionnelle avec respect du volume, des ouvertures et des couleurs.



Une juxtaposition d'architectures très différentes. Les pavillons s'ignorent et ne créent aucune harmonie.



Construction récente de type pavillonnaire offrant un volume plus petit que celui de la ferme traditionnelle.



Le bûcher, une annexe décollée de la construction principale.

Par conséquent, l'intégration dans le site de nouvelles constructions implique le respect du site initial. Bâtir est un acte d'insertion de la nouvelle construction dans un ensemble naturel ou créé. La relation entre l'environnement et la construction doit conduire à une harmonie, un embellissement réciproque, sans quoi il y a dégradation du paysage.

Bâtir est un acte complexe qui passe d'abord par le choix d'un terrain d'implantation. Tous les terrains ne peuvent pas être constructibles. Les secteurs urbanisables, sans dommage pour le paysage, devraient être de dimensions suffisantes pour répondre aux besoins et non indéfiniment extensibles. Ceci conduit à une prise en compte de l'économie de l'espace, plus vigilante que par le passé et à une utilisation des terrains à bâtir plus soucieuse de préserver l'avenir.

Concernant l'organisation spatiale et urbaine, il faudrait plutôt recommander de réaliser des groupements de constructions par petit îlot de voisinage de 3 ou 4, desservis par une voie d'emprise répondant aux besoins de la desserte locale. Ces groupements, dissociés des routes existantes, dont il faudrait réduire les possibilités d'accès direct, permettraient une meilleure utilisation de l'espace et une recherche spatiale plus diversifiée.

Quelques recommandations architecturales afin d'assurer une intégration qualitative réussie des futures constructions peuvent être énoncées :

- stopper l'étirement urbain ;
- éviter les implantations en points hauts et lignes de crête ;
- épouser au mieux les formes du terrain ;
- « se cacher » dans le moindre creux du relief naturel ;
- éviter les couleurs criardes qui attirent le regard et entachent le paysage ;
- éviter les phénomènes de « taupinières », surhaussement artificiel du pavillon ;
- favoriser la « fusion » des nouvelles constructions dans le grand paysage.

L'enjeu consiste à imaginer des règles simples permettant l'accueil de nouvelles constructions, ainsi que la transformation de l'existant, tout en sauvegardant ce qui fait la qualité propre de ces lieux, en évitant leur banalisation et en maîtrisant les impacts négatifs sur l'environnement et l'activité agricole.



Etroitesse de la Grande Rue desservant des constructions anciennes bordant la voie publique.



Étroitement urbain le long de la rue de l'Ancerf. Transgression de la limite de l'urbanisation marquée par la ferme de la Noël.



Chemin rural n°17 permettant de rejoindre le ruisseau du Barba.



Vue du Centre de Faucompière. Au premier plan, une clôture en bois à claire-voie adaptée au contexte rural, puis une aire de jeux bien arborée. La perspective se ferme sur le versant occupé par des prés et coiffé par le massif boisé de l'Ancerf.



Sentier piéton constituant le prolongement de la voie en impasse du lotissement.



Disparition du sentier reliant la rue de Gagnoly à la Grande Rue. Son tracé traverse la vaste étendue verte, correspondant à une prairie. Ce sentier devait vraisemblablement relier le bas au haut du village.



Chemin des Grèves suivant la ligne dessinée par la courbe de niveau.



Une autre composante caractérise la trame existante. Il s'agit des chemins et sentiers sillonnant le versant, permettant de relier le village à son environnement proche de qualité (chemin des Brûlés, chemin du Noir Train au Vacon, chemin des Grèves, chemin du Champ Mougeot, ...). Ils doivent être maintenus et préservés.

D'autres sentiers « plus urbains » ont disparu par manque d'entretien ou appropriation de l'espace par les propriétaires privés. Il s'agit notamment de celui reliant la Grande Rue à la rue de Gagnoly, traversant un vaste espace de prairie entre « Au Champ de l'Ecot » et « La Vieille Fontaine » et du chemin rural n°17, permettant de rejoindre la rue de Gagnoly au ruisseau du Barba entre « Ezereaux » et « La Bréchotte ».

Dans une des opérations de lotissement décrite précédemment, la voie en impasse se termine par un sentier piéton rejoignant le chemin rural de la Lobe.

Le tracé des chemins et des sentiers existants et futurs pourrait s'inscrire dans un schéma plus général élaboré à l'échelle de la commune, voire de l'intercommunalité.

Le paysage dans lequel Faucompierre s'inscrit, doit résister dans les années à venir à une certaine pression urbaine. En effet, la commune de Faucompierre étant très attractive, notamment en raison de sa situation privilégiée, de sa bonne accessibilité et de sa richesse paysagère, les nouvelles constructions devront s'insérer dans le tissu actuel sans mettre en péril son paysage et son patrimoine.

L'ensemble de ces éléments exprime la volonté de maintenir une image de qualité du patrimoine paysager et urbain pour le village de Faucompierre.

I.5. Les réseaux

a. Assainissement

Actuellement, la commune de Faucompierre ne dispose pas de réseau d'assainissement. L'ensemble des constructions existantes (anciennes et récentes) possède des puits perdus ou fosses sceptiques.

Concernant le plan de zonage d'assainissement, lors du Conseil Municipal du 24 janvier 2007, ce dernier « s'est prononcé pour un assainissement autonome. Il déplore que le scénario de zonage tel qu'il est présenté est totalement inadapté à notre village ».

b. Eau potable

La commune de Faucompierre appartient au Syndicat des Eaux TENDON-FAUCOMPIERRE-XAMONTAUP. Les forages sont situés sur la commune de Tendon.

En 2009, la consommation globale annuelle s'élève à 9500 m³ pour l'ensemble des abonnés de la commune.

c. Défense incendie

La défense incendie de la commune de Faucompierre repose sur 7 poteaux incendie présentant chacun un débit supérieur ou égal à 60m³/heure.

Deux poteaux incendie sont localisés aux deux extrémités de la rue de Gagnoly ; un poteau incendie permet une bonne défense incendie pour le secteur de la Grande Rue ; un est implanté au centre du village ; un est localisé à Charenstate ; un à l'extrémité Ouest de la rue de l'Ancerf. Enfin, un dernier assure la défense incendie des deux lotissements de Faucompierre.

d. Réseau routier

La commune de Faucompierre est desservie par 3 routes secondaires (RD11, RD11d et RD11e).

II. LA DEMOGRAPHIE

II.1. Population

	1975	1982	1990	1999	2009
Population	134	197	206	224	233

Source : I.N.S.E.E. R.G.P. 99

Au cours de ces 34 dernières années, plus précisément entre 1975 et 2009, la population de Faucompierre augmente de 99 habitants, soit une augmentation de 74%.

Entre 1975 et 1982, la population augmente de 47%, soit l'apport de 63 habitants. Entre 1982 et 1990, la population augmente légèrement. Elle oscille autour de 200 habitants. Puis, la courbe démographique est croissante. En effet, entre 1990 et 1999, la commune de Faucompierre connaît un accroissement de sa population avec une hausse de 8,6%, soit 18 habitants supplémentaires. Enfin, de 1999 à 2009, la population augmente faiblement avec l'apport de 9 nouveaux habitants.

Lors du dernier recensement, la population falconoise rassemblait 0,7% de la population cantonale.

Evolution annuelle en %	1975/1982	1982/1990	1990/1999
Population totale	+5,63	+0,56	+0,93
Solde naturel	+0,80	+0,93	+0,10
Solde migratoire	+4,83	-0,37	+0,83

Source : I.N.S.E.E. R.G.P. 99

Globalement, la commune de Faucompierre enregistre un taux de croissance annuel positif. Le plus élevé, égal à +5,63% est observé pour la période 1975-1982.

L'emballlement démographique observé entre 1975 et 1982 résulte de la variation du solde migratoire qui devient largement excédentaire puisqu'il est égal à +4,83%. Ce dernier témoigne de l'arrivée de nouveaux habitants.

A cette époque, Faucompierre bénéficie du phénomène de péri-urbanisation apparu dans les années 1980.

Pour la période 1982-1990, alors que le solde naturel augmente très légèrement, le solde migratoire chute pour atteindre un chiffre déficitaire. Par conséquent, le taux de croissance annuel tout en restant positif affiche un taux nettement inférieur à celui de la période 1975-1982.

Par ailleurs, la situation démographique de Faucompierre observée lors du dernier recensement est due à un solde naturel légèrement excédentaire et à un solde migratoire redevenu positif.

II.2. Ménages

	1975	1982	1990	1999	2009
Nombre de ménages	42	59	68	79	84
Taille des ménages	3,2	3,3	3	2,8	2,75

Source : I.N.S.E.E. R.G.P. 99

Entre 1975 et 2009, on recense 42 nouveaux ménages sur la commune de Faucompierre. Son nombre double en 34 ans.

Plus précisément, de 1975 à 1999, le nombre de ménages ne cesse de progresser. En effet, on enregistre 17 nouveaux ménages entre 1975 et 1982 et 9 entre 1982 et 1990. Au cours de la dernière période intercensitaire, l'augmentation du nombre de ménages se poursuit avec l'apparition de 11 nouveaux ménages. Cette croissance suit l'appréciation précédente.

Le recensement de 2009 met en évidence une augmentation du nombre de ménages puisque l'on recense 84 ménages.

Entre 1975 et 1982, le nombre moyen de personnes par ménage augmente très légèrement puisque l'on passe de 3,2 à 3,3. Puis, il chute brusquement en 1990 pour atteindre le nombre de 3. Lors du recensement de 1999, ce chiffre est égal à 2,8. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne cantonale (2,5) et à la moyenne départementale (2,49).

En 2009, il chute faiblement pour atteindre 2,75.

II.3. Structure par âge de la population

En 1982, la population de Faucompierre est jeune puisque la part des 0-19 ans et celle des 20-39 ans constituent les parts les plus importantes de la population représentant respectivement 35% et 31%. La part des 40-59 ans représente 17% de la population communale, alors que la part des retraités ne représente que 17% de la population totale.

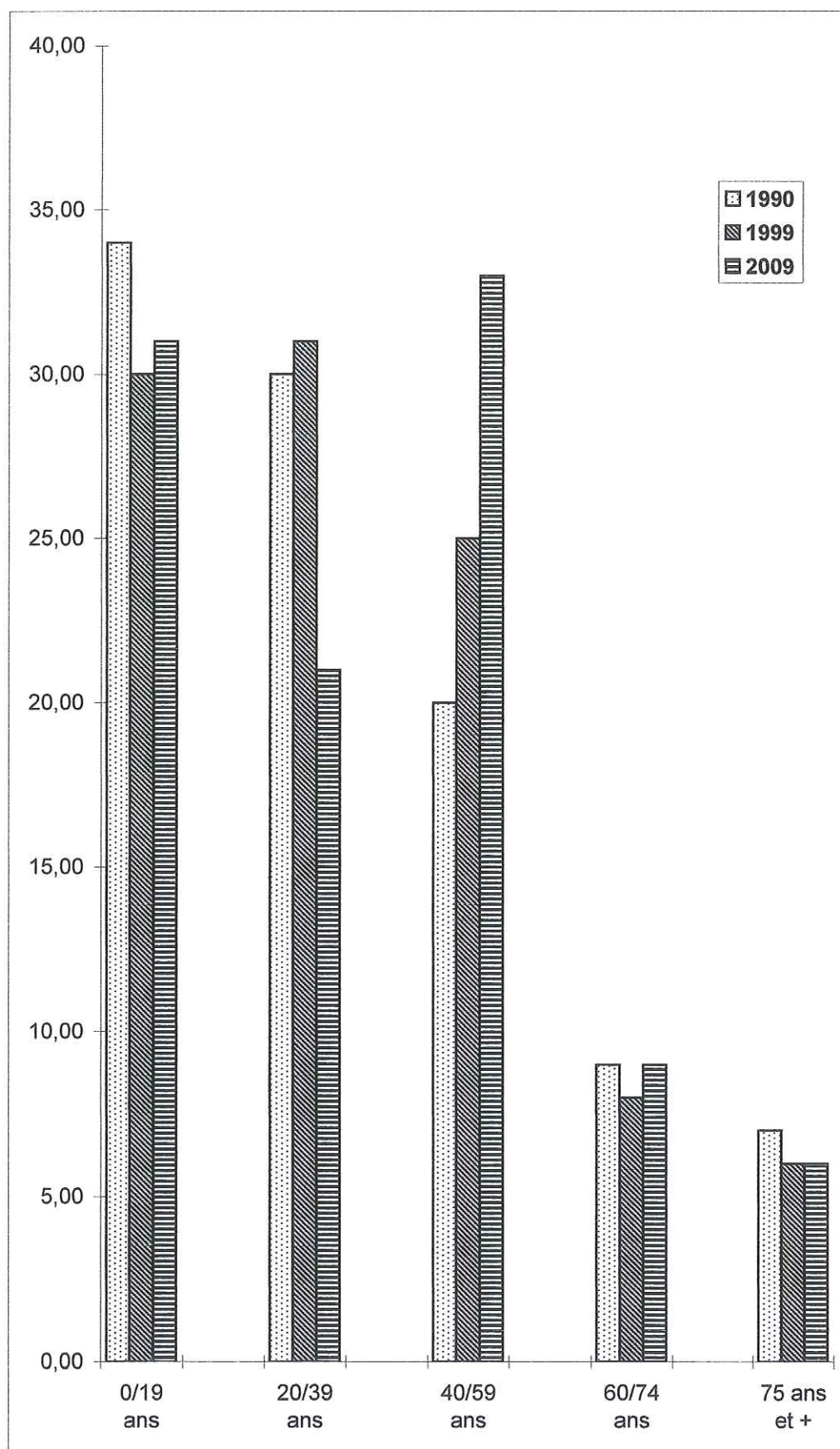
En 1990, la population vieillit légèrement. En effet, les effectifs de la classe d'âge la plus jeune sont en régression et représentent 34% de la population (perte de 1 point). La tranche des 20-39 ans se stabilise à 30%, alors que celle des 40-59 ans gagne 3 points pour atteindre 20% de la population totale. Elle augmente contrairement à celle des personnes âgées de 60 à 74 ans qui perd 3 points pour atteindre 9%. En revanche, la part des +75 ans augmente de 2 points et représente ainsi 7% de la population totale.

En 1999, la structure par âge de la population change. Le vieillissement de la population progresse de manière significative. En effet, la part des 0-19 ans chute fortement pour représenter 30% de la population alors que la part des 20-39 ans gagne 1 point et devient la part la plus importante de la population. La tranche des 40-59 ans gagne 5 points. Quant à la population des retraités, elle baisse de deux points.

En 1999, la proportion de jeunes est supérieure aux moyennes des référents. En effet, 30% de la population de Faucompierre a moins de 20 ans. Dans le département des Vosges, cette moyenne se situe à 25% tout comme le canton de Remiremont. La part des plus de 60 ans représente 14% de la population alors que les moyennes cantonales et départementales sont respectivement de 22% et de 23%.

En 2009, la part des plus jeunes augmente de 1 point alors que les 20-39 ans perdent 10 points. La population des retraités augmente légèrement pour représenter 15% de la structure communale.

STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION



II.4. Population active

	1982	1990	1999	2006
Population active	71	80	101	101
Taux d'activité (%)	36	38,8	45	48,3
Chômeurs	6	5	6	4
Taux de chômage (%)	8,4	6,2	6	3,4

Source : I.N.S.E.E. R.G.P. 99

En 17 ans, la commune de Faucompierre a gagné 30 actifs, soit une croissance d'environ 42%.

Plus précisément, entre 1982 et 1990, on observe une très légère augmentation de la population active avec 9 actifs supplémentaires. L'évolution est beaucoup plus prononcée entre 1990 et 1999 avec l'apport de 21 actifs.

Le taux d'activité¹ communal augmente entre 1982 et 1990 : on passe de 36% à 38,8%. Lors du dernier recensement, ce pourcentage égal à 48,3% est supérieur à la situation cantonale (46,4%) et à la situation départementale (44,4%).

Sur les 95 personnes ayant un emploi en 1999, 10 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 85 autres sont salariées.

Une petite minorité de ces actifs (9 personnes, soit 9,4%) exerce dans la commune ; 86 personnes travaillent en dehors.

De 1982 à 1999, le nombre de chômeurs est quasi-constant (entre 5 et 6). Puis, le nombre de chômeurs diminue, pour atteindre 4 chômeurs en 2006. En revanche, le taux de chômage ne cesse de diminuer pendant ces 20 dernières années. En effet, la part d'actifs augmentant tout comme le taux d'activité, on recense 5 chômeurs en 1990, soit un taux de chômage égal à 6,2% et 6 chômeurs en 1999, soit un taux de chômage égal à 6%. Lors du dernier recensement, ce taux (3,4%) est nettement inférieur à celui enregistré au niveau départemental (12,4%) et à celui observé à l'échelle du canton de Remiremont (10,8%).

Notons que Faucompierre appartient au territoire de la vallée de la Vologne bénéficiant d'une attractivité résidentielle en raison de la proximité d'Epinal, du cadre rural agréable et du potentiel d'emplois autour et sur la Communauté de Communes de la Vallée de la Vologne.

Ce phénomène induit un apport de nouvelles populations sur l'ensemble du territoire et une « rurbanisation » de la vallée. Cette tendance se mesure au nombre d'actifs sortants, plus nombreux que les actifs entrants. Il y a 25 ans, la moitié des habitants de la vallée travaillait sur place ; ils sont moins du tiers aujourd'hui.

La mobilité des populations entre la résidence et le lieu de travail (migrations pendulaires) est donc grandissante et démontre l'influence des agglomérations comme Epinal et la perte de vitesse économique de la vallée.

¹ Taux d'activité = nombre d'actifs/nombre d'habitants

III. LE LOGEMENT

III.1. Les stocks

PARC DE LOGEMENT	1975		1982		1990		1999		2009	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Résidences principales	42	87	59	82	68	86	79	86	84	87
Résidences secondaires	2	4	12	17	8	10	10	11	10	11
Logements vacants	4	9	1	1	3	4	3	3	2	2
TOTAL	48		72		79		92		96	

Source : I.N.S.E.E. R.G.P. 99

Le parc total de logements de la commune de Faucompière a doublé entre 1975 et 2009.

Entre 1975 et 1982, le nombre de logements a augmenté fortement (hausse de 24 logements), puis il s'est élargi de façon moins prononcée avec 7 logements nouveaux. Lors du dernier recensement, on enregistre 13 logements supplémentaires. Entre 1999 et 2009, il augmente de façon plus modéré avec l'apparition de 4 nouveaux logements.

Les logements correspondent majoritairement à des résidences principales. L'évolution de ces résidences a suivi celle du parc de logements.

En 34 ans, 42 nouvelles résidences principales ont ainsi été dénombrées sur Faucompierre. Cette évolution des résidences principales reflète fidèlement les variations démographiques de la commune. Plus précisément, entre 1975 et 1982, 17 nouvelles résidences principales apparaissent. Puis, entre 1982 et 1990, leur nombre évolue pour atteindre 86% du parc total de logements. Une plus faible croissance est à nouveau observée entre 1990 et 1999 avec l'apport de 11 résidences principales supplémentaires. En 2009, on enregistre 5 nouvelles résidences principales.

Entre 1975 et 1982, le nombre de résidences secondaires augmente fortement puisque viennent s'ajouter 10 nouvelles résidences secondaires soit une hausse de 13 points. Ce taux atteint 10% en 1990 et traduit ainsi une baisse des résidences secondaires. En 1999, deux résidences secondaires viennent s'ajouter. Ce chiffre reste stable en 2009.

Quant au parc vacant, il s'est résorbé entre 1975 et 1982, passant de 9 à 1% du parc total de logement, en raison de la forte progression du nombre des résidences principales et secondaires.

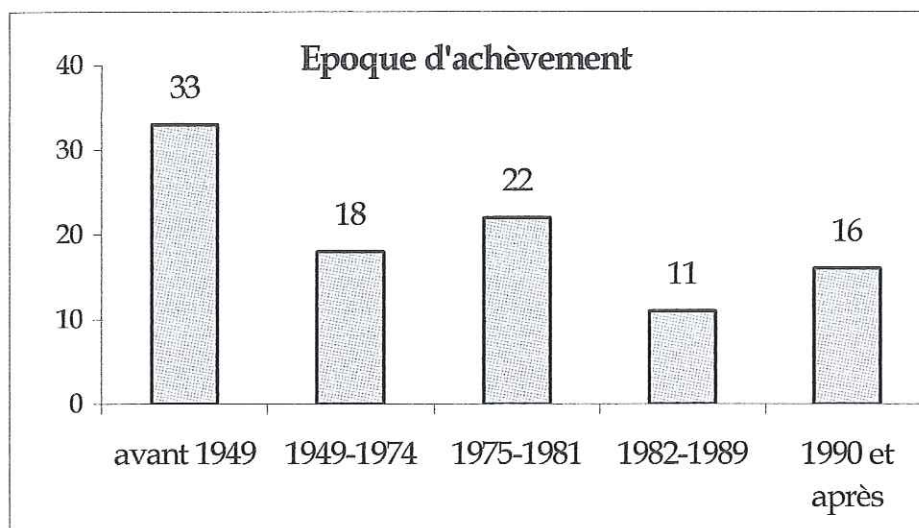
Le parc vacant a ensuite à nouveau augmenté entre 1982 et 1990 (le nombre de logements vacants triple).

Entre 1990 et 1999, il reste identique. En 1999, sur 92 logements recensés, 3 logements restent inoccupés.

En 2009, sur 96 logements recensés, 2 logements restent inoccupés.

Par ailleurs, on recense 15 logements locatifs dont 1 logement communal.

Par conséquent, sur les 96 résidences principales recensées en 2009, le parc locatif représente plus de 16% du parc de logements.



Source : I.N.S.E.E. R.G.P. 99

Le parc de logement de Faucompierre présente des constructions anciennes. En effet, en 1999, 33% des habitations ont été construites avant 1949. Depuis cette date, on constate une satisfaisante progression de la construction. Sur les 92 logements recensés en 1999, 17 logements, soit 18% du parc de logement ont été construits entre 1949 et 1974. Puis, la construction s'accélère puisque l'on recense 20 logements supplémentaires, soit 22% du parc de logement, qui ont été construits entre 1975 et 1982.

La période 1982-1989 a été moins propice à la construction puisque seulement 10 logements sur 92 ont été créés, soit 11% du parc total de logement.

Notons cependant une augmentation significative depuis 1990 puisque 15 constructions ont été édifiées sur la commune (soit 16%).

En 1999, le parc des résidences principales de Faucompierre est caractérisé par :

- une très large prédominance de maisons individuelles (94%). 5% sont des immeubles collectifs et 1% sont d'autres types de logement.

- un nombre important de grands logements. 54,4% des logements de la commune de Faucompierre sont des 5 pièces et plus. Seuls, 1,3% des logements sont de petite taille (0 de 1 pièce et 1 de 2 pièces).

- 80% des habitants sont propriétaires alors que les locataires ne représentent que 9%. 11% des résidences principales sont occupées à titre gratuit.

Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements. Le niveau de confort a évolué entre 1990 et 1999 sur la commune de Faucompierre. Il devient satisfaisant.

En 1999, 1,26% des logements ne sont équipés ni de baignoire, ni de douche contre 8,8% pour le précédent recensement.

En 1999, aucun logement ne possède de W.C. à l'extérieur. On constate une nette amélioration puisqu'en 1990, ce taux était égal à 6%.

III.2. Les flux

L'observation du rythme de construction de logement au cours des 10 dernières années nous renseigne sur la dynamique réelle de la construction.

Dans la commune de Faucompierre, on dénombre 14 logements commencés au cours de cette période. La moyenne annuelle est donc d'environ 1,5 logement nouveau commencé sur le territoire de Faucompierre.

Notons qu'au regard du nombre de logements vacants existants en 2009 (pourcentage faible), on assiste également à une reconquête du tissu ancien.

LE LOGEMENT

Les flux

LOGEMENTS COMMENCES	1998	1999	2000	2001	2002
Commune de FAUCOMPIERRE	3	0	2	1	0

LOGEMENTS COMMENCES	2003	2004	2005	2006	2007	TOTAL 1998/2007
Commune de FAUCOMPIERRE	1	3	0	2	2	14

Source : D.R.E. Siclone

IV. LES ACTIVITES

IV.1. L'activité agricole

Pour étudier l'activité agricole de la commune de Faucompierre, nous nous référons aux Recensements Généraux Agricoles de 1979, 1988 et 2000.

	Commune de FAUCOMPIERRE			Canton de REMIREMONT		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Nombre exploitations selon la S.A.U.	10	6	9	473	331	193

Source : I.N.S.E.E. R.G.A.

UTILISATION DU SOL	Superficie en hectare			Superficie en hectare		
	Commune de FAUCOMPIERRE			Canton de REMIREMONT		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Céréales	11	5	3	488	356	292
Fourrages en culture principale	90	75	84	4908	4279	4110
Superficie toujours en herbe	80	48	67	4346	3763	3450
SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE	103	81	88	5511	4688	4435
Terres labourables	23	33	21	1132	904	973

C = résultat confidentiel non publié

Source : I.N.S.E.E. R.G.A.

Sur la commune de Faucompierre, le nombre d'exploitations reste relativement stable. Plus précisément, on recense 10 exploitations agricoles en 1979, 6 en 1988. Puis, à partir de 2000, ce nombre remonte ; il est égal à 9.

Actuellement, il existe deux exploitations agricoles et un pisciculteur.

En 20 ans, la Surface Agricole Utilisée recensée sur la commune de Faucompierre évolue. Elle décroît entre 1979 et 1988 (-21%). Puis, elle présente une légère hausse pour atteindre 88 hectares (soit une hausse de 8,6%).

En 2000, la Surface Agricole Utilisée moyenne est de 9 hectares. Elle serait restée stable depuis 1979 (10 hectares). Elle est nettement plus faible que celle observée sur le canton de Remiremont.

En 2000, la population active travaillant sur les exploitations perd les deux tiers des UTA⁽¹⁾ par rapport à celles recensées en 1979. En effet, on passe de 14 UTA à 5 UTA. On constate la même appréciation à l'échelle du canton de Remiremont. On passe de 532 à 207 UTA.

Les terres labourables concernent un peu plus de 24% de la Surface Agricole Utilisée de la commune de Faucompière en 2000. Elles ont légèrement diminué puisque ce pourcentage est égal à 40% en 1988. A l'échelle du canton de Remiremont, on observe une tendance différente. En effet, il reste stable entre 1988 et 2000, respectivement 19,2% et 21%.

En 2000, les fourrages représentent la principale utilisation du sol. Cette dominance se retrouve à l'échelle du canton de Remiremont.

La surface toujours en herbe baisse légèrement depuis 1979.

Par conséquent, les terres labourables régressent au profit des herbages.

Sur la commune de Faucompière, l'élevage présent. On dénombre 88 bovins, 17 ovins et 82 volailles. Le nombre de porcins est resté confidentiel. On constate une baisse de la taille des cheptels depuis 1988 (110 bovins, 119 volailles) à l'exception des ovins (aucun en 1988).

En 2009, on recense deux exploitations agricoles et un pisciculteur.

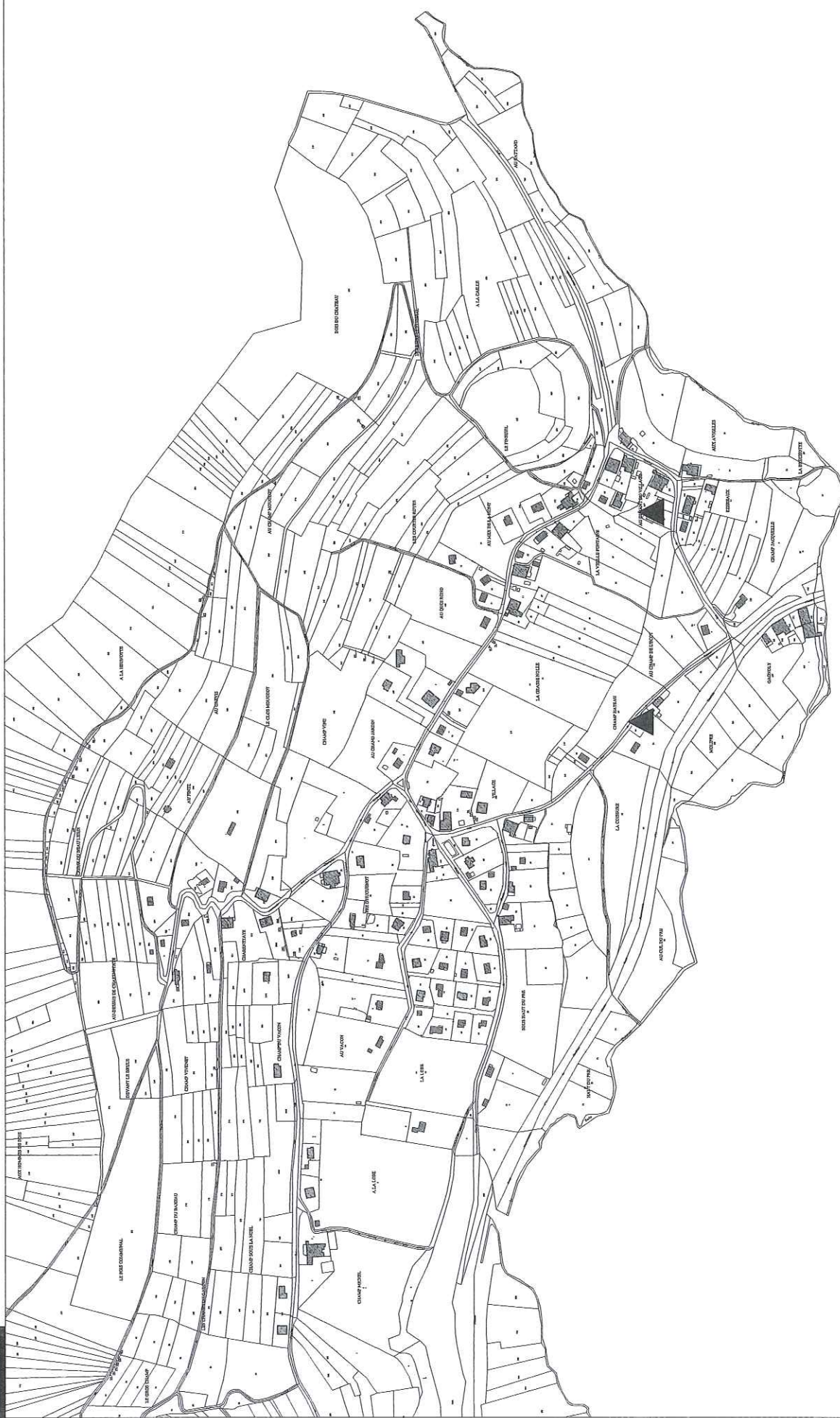
La première est localisée au Sud de la partie agglomérée et est desservie par la rue de la Coissure. La seconde se situe à l'entrée Sud de la commune en venant de Gagnoly. Quant au pisciculteur, il est implanté en contrebas de la RD11, en limite avec la commune de Xamontarupt.

Elles sont visées par les prescriptions du règlement sanitaire départemental (RSD).

La loi n°99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole modifiée par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain fait obligation d'une réciprocité d'éloignement entre les projets de construction des tiers à divers usages et les bâtiments agricoles à créer ou à étendre (article L.111-3 du Code Rural).

Par ailleurs, notons que la commune de Faucompière fait partie de la zone d'appellation d'origine : A.O.C Munster.

⁽¹⁾ Une Unité de Travail Annuel est la quantité de travail agricole d'une personne à temps complet pendant une année.

Exploitations agricoles soumises
aux prescriptions du Règlement
Sanitaire Départemental

IV.2. Autres activités

Aucun commerce alimentaire n'anime le village de Faucompierre.

Des commerçants ambulants assurent une présence. Deux boulangers effectuent un passage journalier, ainsi qu'un boucher, un fromager et une mercerie.

Les grandes surfaces sont disponibles à Pouxieux, Bruyères ou Epinal.

Sur la commune de Faucompierre, en 2009, on recense également 3 artisans, dont deux menuisiers et un pisciculteur développant son activité au sein du Domaine de Champ sur l'Eau. Ce dernier offrant 2 étangs de pêche est localisé en contrebas de la RD11, le long du ruisseau du Barba, en limite avec la commune de Xamontarupt.

Notons également l'activité d'un taxi et 5 nourrices agréées offrent leur service à la population falconoise.

Depuis 10 ans, une unique construction à vocation commerciale a été commencée dans la commune de Faucompierre. Elle a été édifiée en 2005 et offre une superficie de 68 m². Elle correspond à l'abri de pêche buvette du pisciculteur.

En 2009, on recense deux gîtes ruraux sur la commune.

LES ACTIVITES - Les Flux

Commune de FAUCOMPIERRE

LOCAUX AUTRES QU'HABITATION COMMENCES en m2	1998	1999	2000	2001	2002
Bureaux	0	0	0	0	0
Commerces	0	0	0	0	0
Industriels	0	0	0	0	0
Agricoles	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0

LOCAUX AUTRES QU'HABITATION COMMENCES en m2	2003	2004	2005	2006	2007	TOTAL 1998/2007
Bureaux	0	0	0	0	0	0
Commerces	0	0	68	0	0	68
Industriels	0	0	0	0	0	0
Agricoles	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0

V. LES EQUIPEMENTS

Les équipements présents sur la commune de Faucompierre sont les suivants : mairie, un terrain de sport (football, jeux d'enfants) et une aire de jeux.

Les Falconois dépendent de l'église et du cimetière de Tendon.

Les autres équipements (sportifs et socio-culturels) sont disponibles au Tholy, à Bruyères ou à Gérardmer.

Il existe un Regroupement Pédagogique Intercommunal regroupant les communes de Faucompierre, Laveline du Houx, Rehaupal. L'école maternelle est assurée à Rehaupal, les cours préparatoires et élémentaires à Laveline-du-Houx. Quant aux cours moyens, ils sont dispensés à Faucompierre. Il existe une cantine scolaire depuis septembre 2005 ainsi qu'une garderie. Cet équipement est implanté à Faucompierre.

A la rentrée 2009, on dénombre 17 élèves en cours moyens, 15 en cours préparatoires et élémentaires et 21 élèves en cours maternelle.

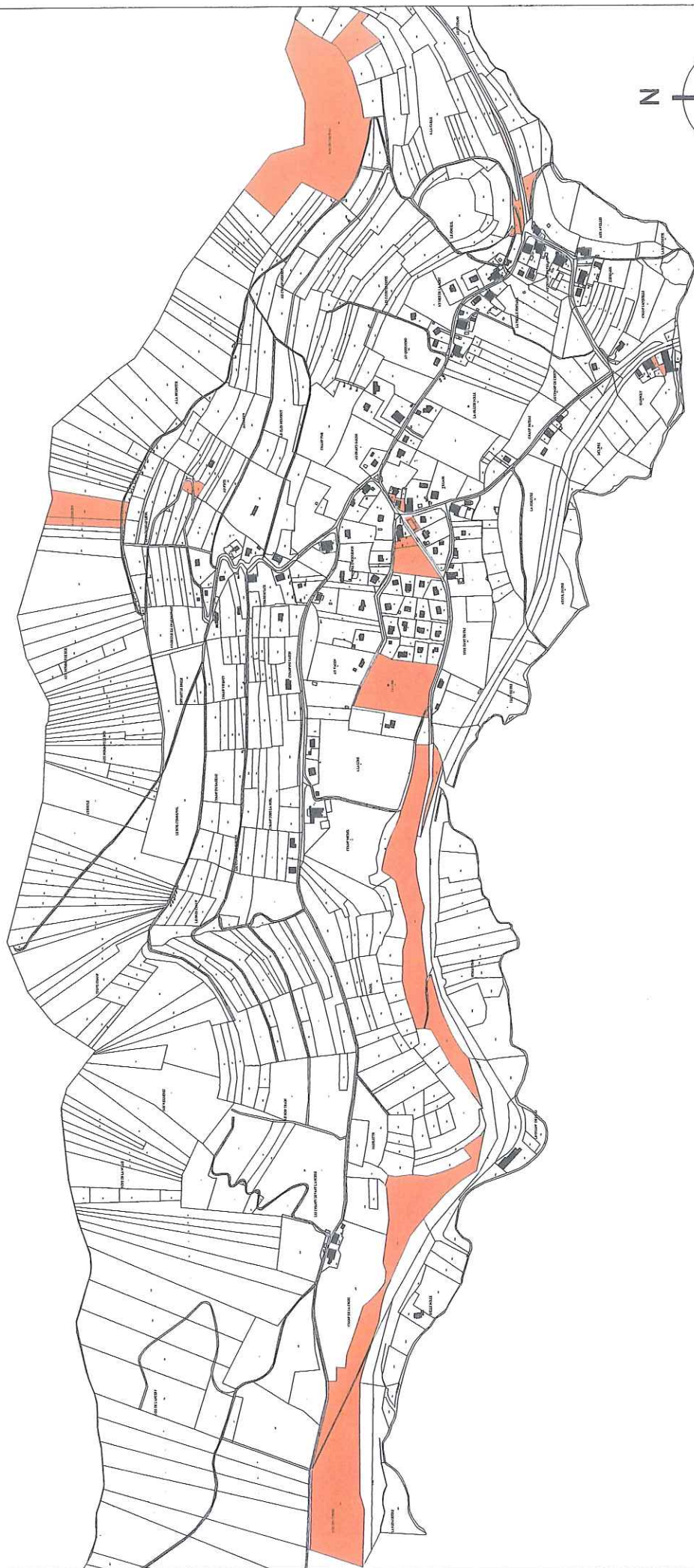
Les collégiens fréquentent le collège du Tholy et s'y rendent en bus et les lycéens se rendent dans les établissements de Gérardmer, Remiremont, Epinal ou Bruyères.

Trois associations participent à l'animation de la commune. Il s'agit de l'association familiale de Tendon Faucompierre, l'association de parents d'élèves du RPI du Haut BARBA et une association de pêche.

La collecte des ordures ménagères est réalisée tous les mercredis, celle des papiers tous les mardis et une collecte des objets encombrants est organisée deux fois par an.

Les déchets collectés sont traités au centre de tri d'Epinal.

Il existe une déchetterie à Lépanges-sur-Vologne et à Epinal.



B. PERSPECTIVES D'EVOLUTION

I. DEMOGRAPHIE

Selon l'estimation communale de 2009, la commune de Faucompierre compte 233 habitants.

Entre 1990 et 1999, sa population augmente de 18 habitants, soit une hausse de 8,8% (on passe de 206 habitants à 224). Entre 1999 et 2009, on constate une progression démographique moins prononcée, avec l'apport de 9 nouveaux habitants.

Cette tendance doit se poursuivre, voire s'accroître dans les années à venir.

II. LOGEMENTS

En 10 ans, il a été réalisé 14 logements supplémentaires. Par ailleurs, on assiste à une reconquête du tissu ancien, favorisant la réhabilitation de constructions. La vacance continue à se résorber puisque le taux de vacance passe de 9% à 2% entre 1975 et 2009.

III. ACTIVITES

Sur la commune de Faucompierre, aucun besoin n'a été recensé.

Les élus n'ont pas de projet de zone d'activités. Ils souhaitent conserver le caractère rural et agricole de la commune.

IV. OBJECTIFS DE LA COMMUNE

Les motivations communales sont les suivantes :

L'absence de tout document d'urbanisme, une demande constante de candidats à la construction et la disponibilité récente et à venir de terrains motivent la démarche de la carte communale.

A cela s'ajoutent une réelle difficulté d'appliquer l'article L-111.1 et 2, la loi Montagne, une volonté des élus d'orienter une politique d'aménagement en équilibrant harmonieusement qualité de vie, respect et conservation de l'environnement et une expansion de l'habitat.

Enfin, disposer d'un document précisant de façon fiable et instantanée la vocation des terrains.

Par conséquent, les objectifs des élus sont les suivants :

1- Maintenir l'évolution démographique en dégageant des secteurs constructibles pour satisfaire la demande et donc profiter du dynamisme de ces nouveaux arrivants.

2- Permettre une urbanisation à vocation d'habitat, contrôlée et maîtrisée en respectant les limites d'appartenance au village.

3- Maîtriser le développement de l'urbanisation en dégageant des zones d'extension à vocation principale d'habitat dans les sites les plus appropriés du point de vue de l'impact dans le paysage, de l'accroche au tissu urbain existant et de l'accès aux réseaux.

4- Préserver le caractère du village et son identité rurale, notamment sa silhouette générale.
Définir des limites franches entre l'urbanisation et les espaces agricoles.

5- Assurer le maintien du cadre de vie en veillant à la bonne intégration des nouvelles constructions, en sauvegardant la qualité du domaine bâti et en protégeant les espaces naturels.

Elle souhaite orienter une politique d'aménagement en équilibrant harmonieusement qualité de vie, respect et conservation de l'environnement et une extension maîtrisée de l'habitat.

Le projet de développement et d'aménagement de la commune de Faucompière intègre les éléments issus d'un projet extra-communal : le Plan de Paysage de la Vallée de la Vologne.

Ces objectifs expliquent pourquoi les élus ont décidé d'élaborer une carte communale pour préciser leur politique de développement.

C. DISPOSITIONS D'AMENAGEMENT RETENUES

Les principes d'aménagement sont développés dans le tableau ci-dessous et les différents secteurs sont localisés sur les cartes jointes.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT en liaison avec la carte jointe

SECTEUR	ATOUTS	CONTRAINTES	DECISIONS
1- CHAMP SOUS LA NOEL	- voirie existante - réseaux existants	- étirement urbain afin de rejoindre les 2 dernières constructions récentes	- la zone constructible permet 10 implantations supplémentaires.
2- CHAMP DU VACON	- voirie existante - réseaux existants		- la zone constructible permet 6 implantations supplémentaires.
3- en allant vers CHARENSTATE	- voirie existante - réseaux existants - densification de la zone centre du village		- la zone constructible englobe l'ensemble des constructions existantes et permet l'implantation de 7 nouvelles constructions.
4- PRE D'HUGUENOT	- voirie existante - réseaux existants - densification de la zone centre du village		- possibilité de 6 terrains à bâtir.
5- LA LOBE	- voirie existante - réseaux existants	- étirement urbain afin de rejoindre la dernière construction récente	- possibilité de 3 terrains à bâtir sans tenir compte de la parcelle communale n°49.
6- SOUS HAUT DU PRE	- voirie existante - réseaux existants - secteur face aux 2 lotissements existants		- possibilité de 4 terrains à bâtir

SECTEUR	ATOUTS	CONTRAINTES	DECISIONS
7- au Sud du village	- voirie existante - réseaux existants	- zone de remblais et passage d'un fossé avec eaux de drainage	- zone inconstructible.
8- LA COISSURE	- voirie existante - réseaux existants		- la zone constructible permet 9 implantations supplémentaires.
9- au Nord de CHAMP JACQUELLE	- voirie existante - réseaux existants		- la zone constructible permet 6 implantations supplémentaires.
10- AU DEVANT DU VILLAGE	- voirie inexistante - réseaux inexistants		- possibilité de 2 terrains à bâtir.
11- AUX MEX DE LA MONT	- voirie existante - réseaux existants	- urbanisation potentielle en « seconde ligne »	- la zone constructible permet 6 implantations supplémentaires.
12- AU QUOI ROND	- voirie existante - réseaux existants	- urbanisation potentielle en « seconde ligne »	- la zone constructible permet 5 implantations supplémentaires.
13- au Sud de la Grande Rue	- voirie existante - réseaux existants	- zones humides	- zone inconstructible
14- Au Sud de AU GRAND JARDIN	- voirie inexistante - réseaux inexistants		- possibilité de 2 terrains à bâtir.

SECTEUR	ATOUTS	CONTRAINTES	DECISIONS
15- L'ANCERF	- voirie inexistante - réseaux inexistants		- aucune marge de manoeuvre
16- BELLE NOLLE	- voirie existante - réseaux existants		- aucune marge de manoeuvre

Les principes d'aménagement sont les suivants :

- préserver l'espace ouvert central se dessinant entre deux voies urbanisées (Grande Rue et rue de la Coissure), espace occupé par des vergers et des prairies ;

- définir un « espace tampon vert » entre les constructions desservies par la rue de l'Ancerf et celles accessibles depuis la rue de la Lobe ;

- définir une frange inconstructible entre la partie agglomérée et le massif boisé de l'Ancerf, espace de transition entre constructions et lisière boisée ;

- tenir compte de la capacité des réseaux, notamment eau potable à accueillir de nouvelles constructions ;

- définir une bande de constructibilité d'une profondeur de 40 mètres à partir de la voie de desserte. Cette règle ne s'applique pas pour deux secteurs, situés au Nord de la Grande Rue : Au Quoi Rond et Au Mex de la Mont pour lesquels la profondeur est de 80 à 100 mètres. Notons que sur ce versant, deux constructions nouvelles se sont implantées à 70 mètres de la Grande Rue et chacune possède sa voie d'accès.

- rendre inconstructible les secteurs humides ainsi que ceux traversés par des eaux de ruissellement ou des eaux de drainage ;

- limiter l'urbanisation aux dernières constructions le long des voies de communication. Ne pas s'étendre au-delà de l'urbanisation existante ;

- interdire toute construction dans les zones naturelles présentant un fort enjeu paysager, notamment les secteurs de vergers et le site-promontoire, au lieu-dit « Le Finseuil » ;

- interdire toute construction dans les secteurs inondables, notamment le long du Barba, sur toute la frange Sud du territoire communal.

Compte tenu de l'organisation actuelle du village et de ses écarts, des constats réalisés concernant son insertion dans le milieu, ainsi que son potentiel de développement et des objectifs communaux fixés à l'occasion de la réflexion conduite pour la mise en œuvre de la carte communale, un périmètre constructible a été fixé.

Ce périmètre délimite une zone réservée à la construction à usage d'habitation sous réserve de respecter le Règlement National d'Urbanisme.

Le périmètre U comprend une grande zone et quelques petits secteurs se présentant sous forme de pastillage. Ces derniers ont été définis afin de permettre les extensions et les annexes non habitables.

La plus grande zone, couvrant 42 hectares 70, englobe le village ancien, les zones d'extension récente, les « dents creuses » pouvant accueillir de nouvelles constructions sur des parcelles desservies par les réseaux ainsi que des possibilités « en seconde ligne » pour deux sites « Au Quoi Rond » et « Aux Mex de la Mont ». Le souhait des élus est d'harmoniser ce secteur, au regard de 2 constructions récentes dont les façades principales ont été édifiées à plus de 80 mètres de l'alignement de la voie publique.

Il s'étire vers l'Ouest, le long de la rue de l'Ancerf, englobant les deux dernières constructions de type pavillonnaire, implantées au lieu-dit « Champ sous la Noel ».

Ce périmètre englobe notamment la parcelle communale n°49, offrant une superficie de 1 hectare 20, au lieu-dit « La Lobe », constituant un prolongement des 2 opérations de lotissement déjà réalisées composées chacune de 8 lots, soit 16 lots au total.

Il s'agira d'un prolongement essentiellement spatial et visuel puisque chacun des deux quartiers a son propre fonctionnement urbain (pour le premier, le phénomène de « seconde ligne » induit la desserte de 4 constructions depuis le chemin rural de la Lobe et celle des 4 autres maisons depuis le chemin du Village ; le second quartier s'organise autour d'une voie en impasse, orientée Nord-Sud dont l'extrémité Nord se poursuit par un sentier piéton permettant de rejoindre le chemin rural de la Lobe).

Par conséquent, aucune accroche viaire n'est envisageable pour la parcelle communale.

Ce périmètre offre deux zones naturelles à préserver : la plus grande correspondant au vaste espace ouvert, constituant un espace de respiration entre la Grande Rue et la rue de la Coissure et le seconde se localise au Nord-Ouest de la mairie, au lieu-dit « Au Vacon ».

Trois autres périmètres sont également retenus en dehors du village et sont classés en zones U. Précisément, il s'agit des secteurs suivants :

2- à « Gagnoly », un petit secteur situé au Sud du précédent et englobant les constructions anciennes desservies par la RD11, couvre une superficie de 53 ares.

3- au « Champ de la Croix » desservi par l'extrémité Ouest de la rue de l'Ancerf, englobant deux constructions anciennes et offre une superficie de 51 ares.

4- à « Belle Nolle », secteur englobant une construction desservie par la RD 11.

Par conséquent, dans la partie actuellement urbanisée (zones U), on recense 65 terrains desservis et potentiellement constructibles (sans compter la parcelle communale n°49, offrant une superficie de 1 hectare 20, au lieu-dit « La Lobe »).

Notons que sur les 245 hectares couvrant l'ensemble du ban communal, 46 hectares représentent le village bâti actuel et ses écarts ainsi que les terrains pouvant recevoir de nouvelles constructions (soit environ 19% de la surface du ban communal).

Dans ce périmètre, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des Règles Générales de l'Urbanisme définies au chapitre Ier du titre Ier du livre Ier et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

Dans ce périmètre, les principes énoncés aux articles L.110 et L.121.1 du Code de l'Urbanisme doivent être respectés.

Ce périmètre délimite des secteurs où les constructions sont autorisées (zones U) et des secteurs où les constructions ne sont pas autorisées (zones N), à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Il n'existe aucun secteur dans lesquels la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre n'est pas autorisée.

Dans l'attente de la construction d'un système de traitement collectif des eaux usées, les habitations doivent être munies d'un système de traitement non collectif conforme à la réglementation.

Concernant le secteur situé à « Charenstate », au Nord du centre du village, le périmètre constructible est limité dans la mesure où les réseaux existants sont insuffisants (pression non satisfaisante) et la commune n'envisage pas de renforcer la capacité des réseaux actuels.

Pour la raison identique à la précédente, des zones « pastillées » ont été définies sur le secteur situé « Au Finte », à l'Est du précédent secteur.

D. COMPATIBILITE DE LA CARTE COMMUNALE

I. COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES DOCUMENTS TERRITORIAUX

Le territoire de Faucompierre n'est concerné ni par un Schéma de Cohérence Territoriale, ni par un Schéma de Secteur, ni par la Charte du Parc Naturel Régional de Lorraine, ni par un Plan des Déplacements Urbains, ni par un Programme Local d'Habitat.

La commune de Faucompierre est soumise aux dispositions particulières applicables à la zone de Montagne. Il s'agit de l'article L. 145-3 du Code de l'Urbanisme modifié par les textes qui prévoit notamment :

« I – Les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières sont préservées. La nécessité de préserver ces terres s'apprécie au regard de leur rôle et de leur place dans les systèmes d'exploitation locaux.

Sont également pris en compte leur situation par rapport au siège de l'exploitation, leur relief, leur pente et leur exposition.... »

II – Les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols comportent les dispositions propres à préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.

III – Sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées, l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants. »

II. RESPECT DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique (S.U.P.) sont fondées sur la préservation de l'intérêt général qui viennent limiter l'exercice du droit de propriété en matière immobilière.

Leurs objectifs sont :

- de garantir la pérennité, l'entretien, l'exploitation ou le fonctionnement d'une installation d'intérêt général qui a besoin d'un espace propre (ex : gazoducs, ...),
- de protéger un espace particulièrement précieux pour la collectivité (ex : réserves naturelles, sites classés, monuments historiques, ...).

Un certain nombre de servitudes d'utilité publique grève le territoire communal de Faucompière. Précisément, il s'agit de :

- servitudes de protection des bois et forêts relevant du régime forestier (**A1**).
- servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux (**A4**): la servitude concerne le Barba (affluent de la Vologne).
- servitudes relatives à la distribution d'énergie électrique (**I4b**) : distribution sur le territoire communal.
- servitudes attachées aux réseaux de télécommunications (**PT3b**) : distribution sur le territoire communal.

Z.N.I.E.F.F.

La commune de Faucompierre est concernée par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type 1. Il s'agit de la Z.N.I.E.F.F. du ruisseau du Barba.

Séismes

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M.), établi en 2004, recense dans la commune de Faucompierre les risques naturels : Inondation et Séisme.

Le zonage parasismique de la France place la commune de Faucompierre en **zone de sismicité Ib (risque faible)**.

Ce zonage impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves.

Les constructions devront être conformes aux règles en vigueur dans ce domaine (notamment les règles de construction PS92 relatives à la construction parasismique qui permettent de réduire considérablement les dommages en cas de séisme). Il est recommandé de retenir des formes architecturales, des matériaux et des mises en œuvre de matériaux adaptés à ce contexte sismique (une plaquette sur ce sujet est disponible en mairie – dossier de « porter à la connaissance » de la carte communale).

Catastrophes naturelles

La commune de Faucompierre est référencée à l'inventaire des communes qui ont été concernées par des inondations, des coulées de boues et des mouvements de terrain. Elle a notamment fait l'objet de deux arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle lors des inondations :

- du 9 au 10 avril 1983 (arrêté du 16/05/1983) ;
- du 25 au 29 décembre 1999 (arrêté du 25/12/1999).

E. INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE

I. L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Les espaces naturels sont préservés. Aucune surface constructible n'est soustraite à ces espaces.

Les zones d'extension destinées à recevoir des constructions nouvelles correspondent à des terrains occupés par des jardins, des prairies ou des friches.

La sauvegarde des terres agricoles est assurée ainsi que la protection des zones naturelles remarquables sur l'ensemble du territoire de Faucompierre.

Les zones d'extension définies pour les différents secteurs sont concentrées autour et dans le bâti existant. Elles n'affectent pas de grands espaces à vocation agricole.

Les éléments naturels et bâtis ponctuant certaines entrées du village sont conservés et préservés de toute construction nouvelle.

II. L'ENVIRONNEMENT BATI

L'élaboration de la carte communale de Faucompierre ne déstructurera pas le tissu bâti existant. En effet, les extensions prévues concernent la densification de secteurs déjà urbanisés.

L'impact sur l'environnement de certains secteurs potentiels à urbaniser est relativement fort puisque ces derniers appartiennent à des cônes de vue à forte vulnérabilité paysagère.

En effet, l'intégration dans le site de nouvelles constructions implique le respect du site initial. Bâtir est un acte d'insertion de la nouvelle construction dans un ensemble naturel ou créé. La relation entre l'environnement et la construction doit conduire à une harmonie, un embellissement réciproque, sans quoi il y a dégradation du paysage.

Quelques recommandations architecturales afin d'assurer une intégration qualitative réussie des futures constructions peuvent être énoncées :

- épouser au mieux les formes du terrain ;
- « se cacher » dans le moindre creux du relief naturel ;
- éviter les couleurs criardes qui attirent le regard et entachent le paysage ;
- éviter les phénomènes de « taupinières », surhaussement artificiel du pavillon ;
- favoriser la « fusion » des nouvelles constructions dans le grand paysage.

L'enjeu consiste à imaginer des règles simples permettant l'accueil de nouvelles constructions, ainsi que la transformation de l'existant, tout en sauvegardant ce qui fait la qualité propre de ces lieux, en évitant leur banalisation et en maîtrisant les impacts négatifs sur l'environnement et l'activité agricole.